

2021

SAINT-ANDRÉ-DE-NAJAC



Le bulletin communal



LE MOT DU MAIRE



Christophe Dega

Chers administrés,

L'équipe municipale vous présente le bulletin 2021 : la rétrospective de la vie communale de l'année écoulée.

Toujours dans ce contexte difficile de pandémie, la traditionnelle cérémonie des vœux, donnant lieu à des moments de partage, de convivialité n'est pas possible. Cela nous prive de l'occasion de vous présenter les réalisations de l'année passée, de même que les projets à venir.

L'année qui commence, débute malheureusement dans le même contexte, perturbant toujours notre quotidien.

Malgré ces difficultés, restons positifs, ayons des projets et surtout restons solidaires.

Le conseil municipal et le personnel communal se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Ce bulletin municipal ne pourrait pas voir le jour sans l'implication de toutes les personnes qui œuvrent pour cette réalisation, je les en remercie.

Bonne lecture à tous.

AU CONSEIL MUNICIPAL P 01 À 17

L'INTERCOMMUNALITÉ P 18 À 21

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS P 22 À 33

LA VIE DE LA COMMUNE P 34 À 45





SITE OFFICIEL DE LA COMMUNE

SAINT-ANDRÉ-DE-NAJAC

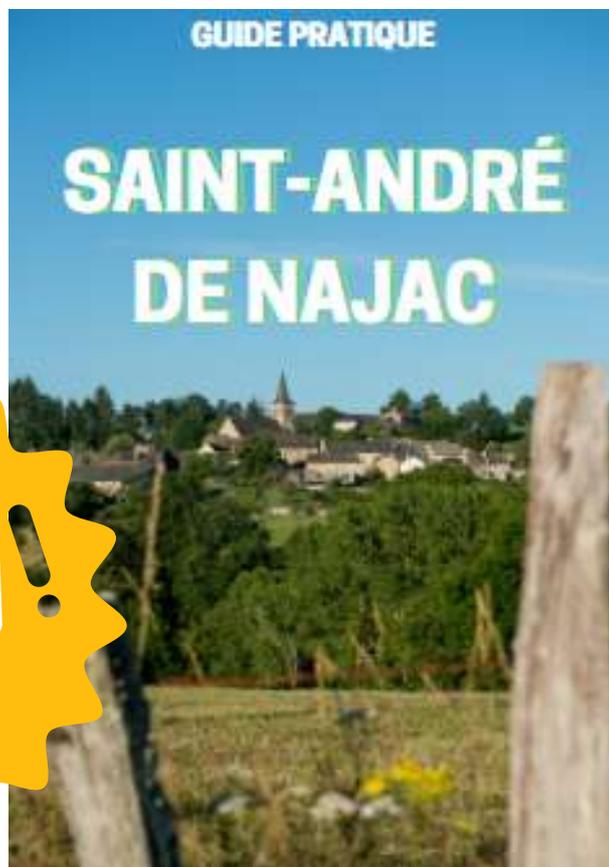
www.saintandredenajac.fr

Depuis le 3 mars 2021, me voilà ! Associations, artisans, commerçants, habitants... faites passer vos actualités (manifestations, offre emploi...) pour les publier sur le site à la une ou en actualité.

Mettez moi en favori, pour avoir les infos de la Mairie (distribution sacs poubelles, fermeture des services publics, objets trouvés, communauté de commune, Maison de santé...)

✉ accueil.standredenajac@orange.fr

Réalisation d'un guide pratique pour informer sur les services publics de notre commune (Mairie, agence postale, école...), l'intercommunalité, nos associations, nos commerçants, nos entreprises, nos artisans ; la santé (docteurs, infirmières...), les marchés... Disponible en Mairie.



COMMUNE DE SAINT ANDRÉ DE NAJAC



Salle des Fêtes

Livret d'accompagnement
destiné au locataire



SOMMAIRE

- Règlement
- Location-
Réservation
- Plan de la Salle
- Equipement-
inventaire
- Utilisation
- Nettoyage

New!

Réalisation d'un petit livret pour la location de la salle des fêtes .

À l'intérieur, vous y trouverez : le règlement, le plan, l'équipement, le nettoyage...



SPÉCIAL BUDGET

Chaque début d'année, le conseil municipal vote le budget de la commune. Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises.

Le budget communal est à la fois un acte de prévision et d'autorisation. Acte de prévision car il constitue un programme financier des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année (il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante). Acte d'autorisation car le budget est l'acte juridique par lequel le maire (organe exécutif de la collectivité locale) est autorisé à engager les dépenses votées par le Conseil Municipal.

Un budget communal ne fonctionne donc pas simplement comme une trésorerie, avec des entrées et des sorties. Il résulte de l'équilibre comptable entre la section de fonctionnement et la section d'investissement, via ses capacités d'autofinancement.

La section de fonctionnement comprend les opérations de gestion courante :

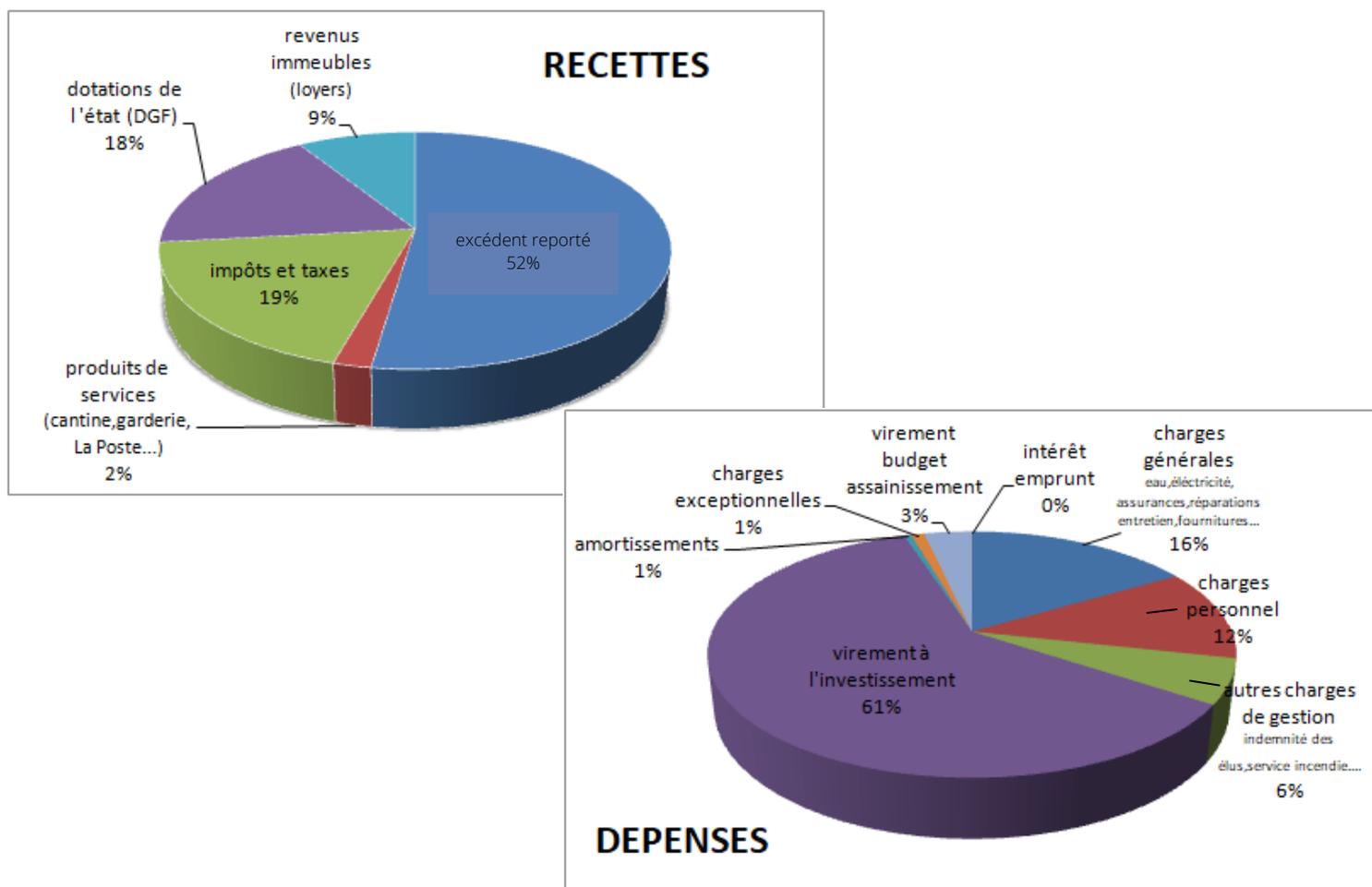
Recettes de fonctionnement :

- les impôts locaux (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, la compensation de la taxe d'habitation par l'Etat),
- la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat,
- les produits de services locaux (logements, cantine....)
- l'autofinancement (c'est-à-dire l'excédent dégagé par la section de fonctionnement).

Dépenses de fonctionnement :

- les frais de personnel,
- l'entretien et les charges (eau, électricité, fournitures, assurances...)
- l'entretien des bâtiments communaux.
- les subventions aux associations,...

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021 DE NOTRE COMMUNE





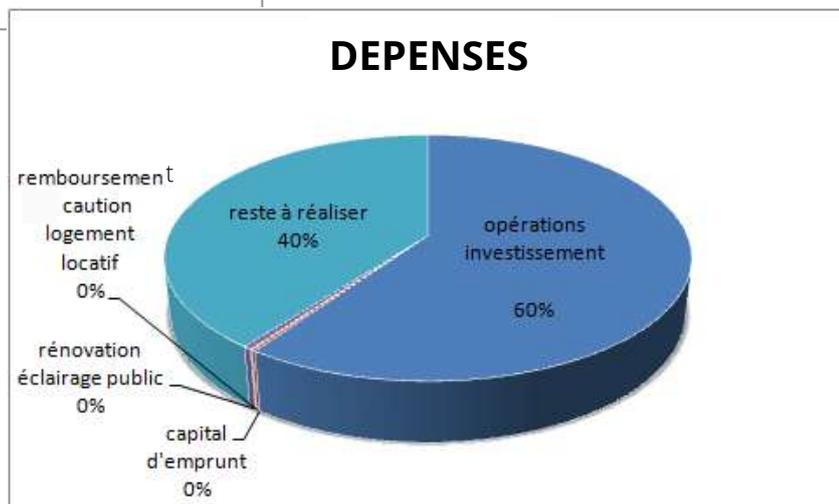
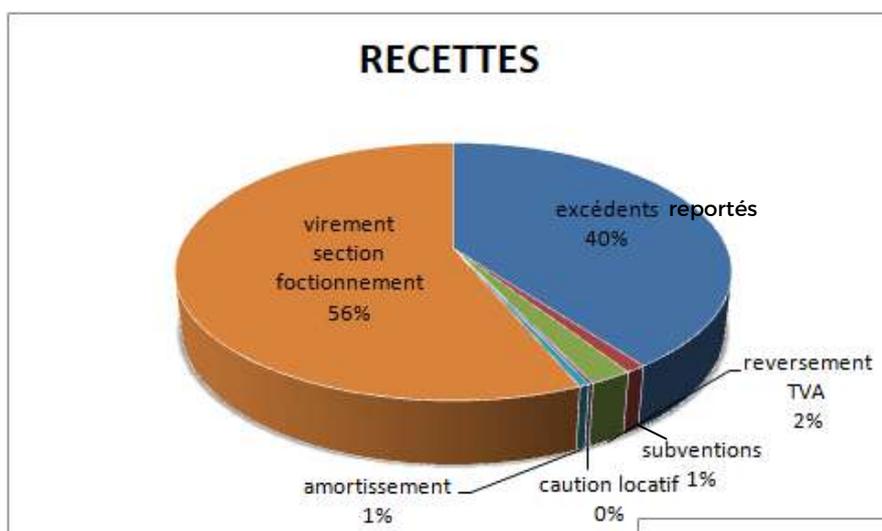
SPÉCIAL BUDGET

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

La section d'investissement comporte :

- en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...).
- en recettes : les emprunts, les subventions de l'État, la Région, le Département et la communauté de commune. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2021 DE NOTRE COMMUNE



Pour 2021: les principales dépenses sont:

- Acquisition de terrains
- Construction de l'atelier communal (première tranche)
- Aménagement, rénovation et équipement des bâtiments communaux: écoles, salle des fêtes, logements
- Adressage
- Rénovation éclairage public
- Réparation charpente et toiture de la chapelle Notre Dame de Laval

La commune de Saint André-de-Najac gère deux budgets annexes, le budget Multiservices (Relais Mont Le Viaur) et le budget Assainissement.



LES DIFFÉRENTS TRAVAUX



L'ATELIER MUNICIPAL



Dépôt permis de construire atelier municipal le 21 janvier 2021
Sur terrain situé à l'Oratoire
Pour une surface plancher créée de 455 m2
Permis de construire accordé le 13 Avril 2021
Appel d'offre entreprises et artisans le 15 juin 2021
Début des travaux en novembre 2021 pour une durée de 9 mois

TRANCHE 1 TRAVAUX EN 2021

Coût opération 255 380 € HT
Subventions sollicitées 24%(DETR) 61291.20 € HT
 10% (département) 25 538 € HT
Autofinancement 168 530.80 € HT

TRANCHE 2 TRAVAUX EN 2022

Coût opération 263 920 € HT
Subventions sollicitées 24%(DETR) 630330.80 € HT
 10% (département) 26 392 € HT
Autofinancement 174 187.20 € HT



L'atelier municipal actuel est loué à Mr Bertrand Dominique. Celui-ci souhaitant reprendre son bâtiment, il s'est imposé à la municipalité de trouver un nouveau local. Il a été décidé à l'unanimité la construction d'un atelier communal. Un atelier fonctionnel et aux normes avec un local réparation, un local pour le personnel (vestiaire, cuisine...), un espace rangement (tracteurs, différents matériels...) et un espace pour le comité des fêtes (tables, bancs, estrade, buvette, parquet...)

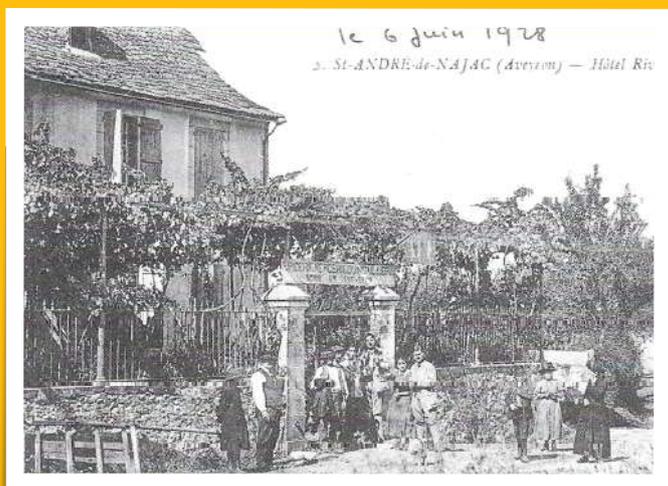
Les entreprises et les artisans qui vont travailler sur ce chantier:

- LOT N°1: VRD : **STR** (70001.25 €)
- LOT N°2: Maçonnerie: **LOUPIAS Jérôme** (120912.71 €)
- LOT N°3: Charpente bois couverture bardage: **ITIE FRERES** (185536.64 €)
- LOT N°4: Menuiserie extérieure: **MIROITERIE VILLEFRANCHOISE** (9108 €)
- LOT N° 5: Porte sectionnelle, serrure: **BELAUBRE** (39320 €)
- LOT N° 6: Menuiserie intérieur: **MALARET** (20690 €)
- LOT N°7: Peintre, carrelage, faïence: **PHALIP** (3764.75 €)
- LOT N°8: Electricité: **AGV FLOTTES** (40016.43 €)
- LOT N°9: Plomberie: **VIDAL FRANCK BONNEFIS**(9355.70 €)



LES DIFFÉRENTS TRAVAUX

ACHAT BAR "LE ST ANDRE"



Fête de la Croix-Grande. — Une fête où est conviée toute la jeunesse de la région, aura lieu cette année-ci, à Saint-André-de-Najac, au lieu dit « Croix-Grande », le dimanche 14 octobre courant.

Les danseuses et les danseurs pourront s'en donner à cœur-joie, car un « jazz » des plus réputés du gaillacois « l'Exciting Mimill's Jazz », fera spécialement le déplacement pour égayer tous les visiteurs.

De dix heures à midi, apéritif-concert café Rivières; de deux heures à six heures, grand bal; de neuf heures à..., danses modernes.

Venez tous à la fête de la Croix-Grande le 14 octobre, vous y serez les bienvenus et vous ne le regretterez point.

Journal "le Narrateur" le 6 octobre 1928

CROIX-GRANDE

Comme tous les ans, la fête traditionnelle des vendages aura lieu le dimanche 11 octobre, à la Croix-Grande, hôtel Calvignac.

Comme par le passé, les clients seront reçus avec le meilleur accueil. L'orchestre sera dirigé par M. Redon, musicien-accordeoniste à Najac, et son orchestre musette. Danses anciennes et modernes.

Réveillon avec fritons de canards et vin nouveau.

Journal "le Narrateur" le 3 octobre 1936

Dans ce lieu agréable où se tissent des liens sociaux avec des activités culturelles qui drainent une clientèle locale et de passage devant une planche gourmande. Le bâtiment va être mis en vente. Suite à la pandémie dûe au Covid 19, le gérant n'est pas en mesure de l'acheter. Mr le Maire propose de prendre une délibération de principe pour étudier des possibilités d'achat avec la mise en place d'une location-vente. Le conseil municipal donne son accord de principe. L'expertise des domaines nous donne une valeur de 208 500 €. Un dossier PASS commerce avec la CCI peut être mis en place. Une évaluation des travaux a été faite. Une rencontre avec les propriétaires a eu lieu. Une juriste du Conseil Départemental a été consultée.

Suite à l'accord de principe décidé par le Conseil Municipal en date du 23 Mars 2021 pour un projet d'achat du café Le Saint-André, Monsieur Le Maire indique avoir rencontré les propriétaires et leur notaire, muni de l'estimation des Domaines de 208 500 €. Ceux-ci ont fait appel à un agent immobilier, lequel n'a pas donné d'estimation précise. Il convient de proposer un prix global pour le bâtiment, le mobilier et la licence. Le notaire, mandaté par les propriétaires, suggère le recours à un commissaire-priseur pour évaluer le mobilier. Un bail dérogatoire de 11 mois en faveur de Mr Lentz étant la condition de l'achat par la Commune, le Conseil Municipal décide : -de soumettre une proposition d'achat à 235 000 € (208 000 € le bâtiment, 10 000 € le mobilier, 17 000 € la licence) aux propriétaires; avec les conditions suspensives suivantes:

- continuité de l'activité (débit de boisson et restauration) dès la fin du bail dérogatoire en cours d'exécution, c'est-à-dire au 31 mai 2021 en vertu d'un contrat déterminé par les parties (famille Wilson et Monsieur Lentz);
- maintien de l'appartement mis à disposition de Monsieur Lentz -respect des conditions suspensives mentionnées précédemment pendant une période de 11 mois à compter du 1er Juin 2021, afin que la commune puisse prendre toutes les dispositions nécessaires avant la signature de l'acte d'achat. Ces conditions ont intégralement été acceptées par les deux parties.



LES DIFFÉRENTS TRAVAUX

LES ESPACES VERTS

Taille, broyage et plantations

En février, nos espaces verts communaux ont subi un grand nettoyage: taille, arrachage d'arbustes et d'arbres morts, broyage et nouvelles plantations. Nos agents communaux, l'entreprise Eric Pirard ainsi que Arjuna Edwars ont réalisé les travaux. Un broyeur a été loué .

Dans le bourg, 300 plants ont été mis en place. À Béteille, place de l'Eglise, des haies et des arbres morts ont été arrachés et de nouvelles plantations effectuées. À la Borie de Rouergue, 2 chênes ont été plantés.

Suite au broyage, les copeaux ont été épandus dans les plantations pour faire un paillé anti-herbe et garder la fraîcheur pour réduire l'arrosage.

L'ÉPAREUSE ET CURAGE DES FOSSÉS

D'octobre 2020 à janvier 2021, des travaux d'épareuse ont été effectués sur la totalité de la commune pour maintenir l'entretien des abords des routes communales.

Le curage des fossés a été réalisé en février 2021 sur l'ensemble de la commune.

Cet été, a eu lieu le passage du broyeur d'accotement et en automne de nouveau celui de l'épareuse .



Commande des plants à la pépinière départementale de Salmiech.

La pépinière fournit, à titre gratuit, des plants aux collectivités pour leurs aménagements paysagers, ainsi que des conseils d'implantation et d'entretien. Dans un souci de développement durable la palette végétale évolue vers des essences locales (champêtres vivaces, graminées...) afin de limiter l'entretien.

La Pépinière Départementale de Salmiech apporte par ailleurs un appui technique important dans l'organisation du Concours Départemental du Fleurissement et de l'Aménagement du Cadre de Vie.





LES DIFFÉRENTS TRAVAUX



TRAVAUX D239 et D922 Mise en sécurité du carrefour

La sortie de la D239 sur la carrefour de la D922 s'avérait trop dangereuse. À la demande de la commune, le Conseil Départemental a décidé l'aménagement au "chemin grand" de la D239 (route Najac à Saint-André-de-Najac).

Le montant des travaux est de 190 000€.

Ces travaux d'aménagement ont été réalisés par l'entreprise SOTRAMECA de Saint-Salvadou. Les travaux ont démarré en septembre 2021 pour une durée de trois mois.

Le terrain où la nouvelle route a vu le jour a été acheté par la commune pour un montant de 15000€ à Mr Loupias Pascal. Des aménagements fonciers ont également été réalisés.

La nouvelle route pour accéder à l'exploitation agricole de Mr Itié Bernard jusqu'au carrefour de "la Croix Grande" devient une voie communale sans issue. Les premiers mètres pour accéder aux bâtiments agricoles et les derniers mètres jusqu'au carrefour deviennent une route piétonne.

Une partie du remblai manquant a été extraité sur la D239 (route de Lagarde Viaur) pour améliorer la visibilité de la sortie de la Méjanie, la Capélanie dangereuse.



Travaux route de Lagarde viaur



LES DIFFÉRENTS TRAVAUX

LA CHAPELLE NOTRE DAME DE LAVAL

TOITURE

Le 15 septembre 2021, ont débuté les travaux de la charpente et de la toiture de la Chapelle Notre Dame de Laval par l'entreprise Itié Frères.

Des travaux pour un montant total de 55 601 € HT.

Des subventions de la Région Occitanie et du département de l'Aveyron ont été demandées.



participation de la Région Occitanie allouant une subvention d'investissement de 14000€.



Département de l'Aveyron allouant une subvention équipement au titre du programme Fond départemental à la restauration du patrimoine rural de 9000€.

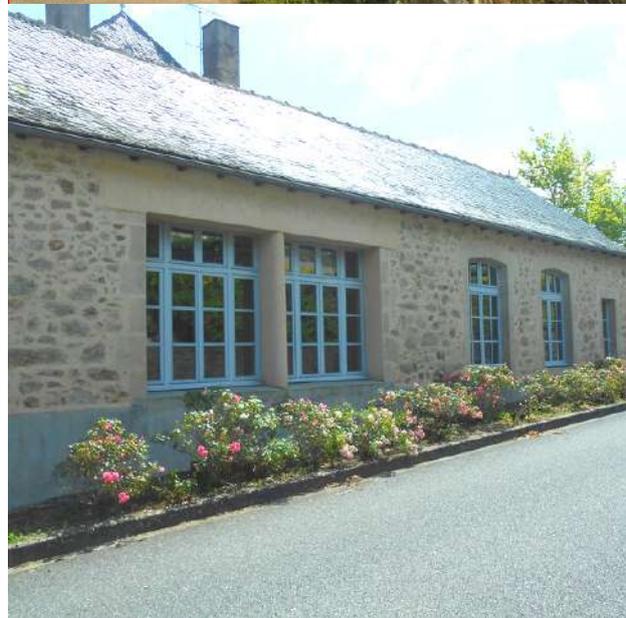


LA SALLE DES FÊTES

CUISINE

La cuisine de la salle des fêtes a subi quelques modifications. Un nouvel agencement des étagères et de l'armoire à vaisselle. L'équipement de la cuisine a été complété : par des verres ainsi qu'un chariot de service ou de débarrassage.

La porte en bois (côté terrain de tennis) en très mauvais état va être remplacée par une porte en PVC.



Reprise des concessions funéraires

Le Maire de la commune de Saint-André-de-Najac informe les familles du projet de lancer une procédure de reprise de concessions funéraires en état d'abandon dans les cimetières de Saint-André, Bêteille et Laval.

Cette procédure vise à optimiser les places plutôt que de les étendre, à conserver un bon état général et à maintenir la sécurité. La notion d'état d'abandon se caractérise par une concession qui offre une vue délabrée (envahie par les plantes, tombe penchée, stèle déchaussée, présence de rouille....).

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à la Mairie.





LES DIFFÉRENTS TRAVAUX

LES LOGEMENTS COMMUNAUX

Le logement n°7 situé dans le bourg (au dessus du foyer des jeunes) a fait l'objet de travaux: cuisine, salle de bain, peinture, sols. Les travaux ont été effectués par notre agent technique Grégory Fiol.



LES AUTRES TRAVAUX

Voierie: bi couche, travaux effectués par Eurovia pour un montant de 99 817.85€HT. Sont concernés par ces travaux les lieux-dits Garlatières, Le Mazet, Le Pradel, Le Griffoul, Le Chemin Clot, La Fage, Du Cammas à La Borie de Rouergue, La Borie de Rouergue à la limite du département, Le Bouscal, Pradines (route et village).

Rénovation éclairage public: modernisation de l'éclairage public (mise en LED); coût de l'opération 6600€HT; subvention sollicitée: 60% SIEDA(3960€HT) et 20% Fonds de concours Ouest-Aveyron Communauté (1320€HT); auto financement 1320€HT.

Illuminations de Noël: elles ont été renouvelées car vétustes. Le budget fixé était de 5000€. Achat de trois traverses de rue, guirlandes pour 4512,83€.

Espace vert: 5 bancs extérieurs ont été achetés. Des poubelles ont été installées au jardin de l'Abbé Bessou et au parking du Cammas.



TRAVAUX PREVUS OU EN ETUDE POUR 2022

Fin travaux atelier communal
Projet achat PUB "le St André"

Projet lancement de reprises des concessions funéraires
Projet de columbarium

Plan d'Urbanisme Intercommunal

Rénovation énergétique: poursuite des changements des menuiseries des bâtiments communaux



LA VIE SCOLAIRE

Les effectifs de l'école pour cette rentrée scolaire sont en légère baisse, avec 19 élèves en septembre 2021. L'école n'ayant pas un effectif suffisant repasse en poste unique.

Mme BARTHELEMY Véronique est en charge de la direction de l'école et l'enseignante de tout les niveaux.

Elle est comme les années précédentes aidée pas les 2 ATSEM, Mme GUYOT Carine qui est présente le matin et à la cantine et Mme TOURETTE Laure à partir de 12h jusqu'au soir.

Une garderie est assurée le matin de 8h à 8h50 avant l'entrée en classe ainsi que le soir de 16h30 à 18H.

La cantine fonctionne tous les midis, les repas sont préparés par un traiteur de Lunac, livrés à la cantine et réchauffés sur place, le service est assuré par les 2 ATSEM.

Les menus sont affichés à l'entrée de l'école et publiés sur le site internet de la commune.



Primaire



Petite section maternelle



Grande section maternelle

Espérons cette année que les conditions sanitaires s'améliorent afin de prévoir quelques sorties. Des intervenants extérieurs sont prévus comme un intervenant en EPS tous les jeudi matin pendant 1 heure durant le 1er trimestre mais également un intervenant en langue occitane pour la durée de l'année scolaire. Nous souhaitons une bonne année scolaire à nos élèves, à l'enseignante et au personnel encadrant et espérons que notre petite école perdure encore des années. Nous le redirons jamais assez, une école permet de faire battre le cœur d'un village.



*Des souvenirs...
40 ans !*



AU CONSEIL MUNICIPAL

Pour **HALLOWEEN**, Carine et Laure déguisées en sorcières, ont préparé une jolie surprise aux enfants à la cantine scolaire. Elles ont décoré les murs de sorcières, citrouilles et monstres.

Le repas, servi par les deux sorcières, fut joyeux et les enfants en garderont un très bon souvenir.



*À la cantine,
un aligot préparé
par Laure...*



Le 17 décembre 2021, le repas de Noël à la cantine.

Au menu, mignardises, chapon et champignons avec des pommes de terres sarladaises, bûche de Noël.





LE MOUVEMENT DU PERSONNEL



JULIEN HUGOUNET

Agent technique depuis 2019, Julien Hugounet a donné sa démission en mai 2021.

Julien désire se consacrer à temps plein à son activité agricole.

Un grand merci pour le travail effectué pendant ces deux années passées et "bon vent" pour une nouvelle activité prenante et passionnante....



FLORIAN PIRARD

Depuis août 2021, Florian Pirard a été embauché en CDD, 35 heures Parcours emploi compétence. Il aura pour mission les espaces verts, l'épaveuse et la voirie.

Florian a 24 ans. Il est originaire de Saint-André-de-Najac.

En couple, il réside sur notre commune à Béteille.

PERSONNEL: FORMATION SECOURISME

Les agents communaux se forment au secourisme.

Les employés communaux ont bénéficié d'une formation de Sauveteur Secouriste du Travail. Pendant 2 jours, ils ont allié la théorie à la pratique pour connaître les gestes qui peuvent sauver des vies. Il s'agit de prévenir les risques, mais aussi de porter secours en cas de nécessité.

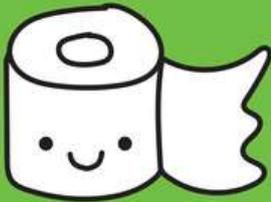




BLOC-NOTES

L' ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les toilettes ne sont pas des poubelles



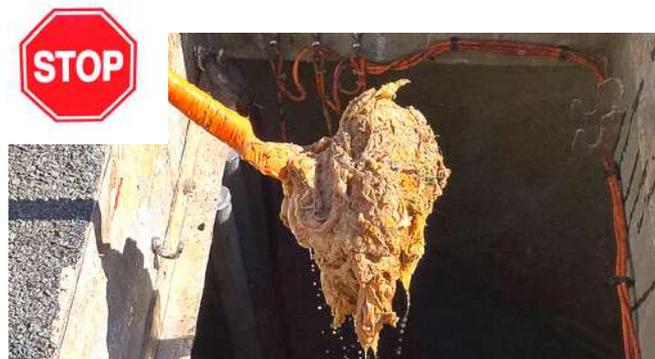
Mettez-le dans les toilettes sans soucis!
Il se désagrège rapidement.



Ne les jetez pas dans les toilettes

Même si l'emballage dit le contraire. Cela provoque des bouchons dans les canalisations, obstrue les stations de pompage et pollue le milieu naturel.

Stop aux lingettes dans les toilettes!
Merci de les mettre à la poubelle!



Station d'épuration :Lingettes non dégradées

Ces petits bouts de tissu ont la peau dure, ne se délitent pas dans l'eau, les lingettes ramassent au passage dans les réseaux d'égouts d'autres débris et des graisses notamment, qui se figent en refroidissant, provoquant un amalgame susceptible de créer des bouchons dans les réseaux d'assainissement, bloquent les pompes et les dégrilleurs à l'entrée des stations d'épuration.

Il suffit de jeter systématiquement ses lingettes dans une poubelle, y compris celles portant la mention "biodégradable" sur les emballages. En effet, les lingettes dites biodégradables sont extrêmement résistantes du fait de leur composition complexe (fibres textiles imbibées de produits chimiques), elles n'ont pas le temps de se décomposer entre les toilettes et la station d'épuration.



En cas de fortes pluies, c'est également un risque de pollution pour le milieu naturel avec des lingettes qui peuvent atteindre les cours d'eau avec d'autres effluents non traités.

Merci de jeter les lingettes ainsi que les serviettes-hygiéniques, tampons, tissus, préservatifs, cotons tiges.... dans la poubelle noire et non dans les toilettes.

Les médicaments sont à rapporter en pharmacie. Les graisses et huiles de tous types, et tous les produits dangereux (peintures, solvants, acides...) sont à porter en déchetterie.

CE QUI N'EST PAS AUTORISÉ

- HUILES DE VIDANGE
- HUILES MÉNAGÈRES
- MÉDICAMENTS
- SOLVANTS
- PEINTURES
- MÉGOTS DE CIGARETTES
- COUCHES
- COTONS-TIGES
- LAMES DE RASOIR
- LINGETTES ET AUTRES PRODUITS NON DÉLITABLES
- SERVIETTES HYGIÉNIQUES
- TAMPONS...



BLOC-NOTES

LE STATIONNEMENT

Il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur une route.

Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances ou un parking, pendant une durée excédant sept jours.

Tout stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les contraventions de deuxième classe.

Lorsque le conducteur ou le titulaire du certificat d'immatriculation est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement abusif, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3.



NE BRÛLONS PLUS nos déchets verts à l'air libre !



LES SOLUTIONS

Le broyage des végétaux (y compris issus de la tonte des pelouses) peut servir de paillage des parterres, empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité des sols.



Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être déposés dans des composteurs individuels (déchets de jardin, épluchures de fruits et légumes et restes de repas). Certaines collectivités proposent des aides à l'achat d'un composteur. Renseignez-vous auprès de votre mairie.



Les déchets verts peuvent également être collectés dans les 530 déchetteries, plateformes de compostage ou unités de méthanisation de la région Occitanie.

Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, 48 000 décès prématurés par an sont attribués à la pollution de l'air, dont plus de 2 800 en Occitanie. (Source : Santé publique France, 2016)



Le brûlage de 50 KG de déchets verts produit autant de particules que :



13 000 KM parcourus par un véhicule diesel récent ;
71 000 KM parcourus par un véhicule essence récent ;

3 SEMAINES de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois performante...
3 JOURS de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois peu performante, type foyer ouvert.

QU'EST CE QU'UN DÉCHET VERT ?

Ce sont les feuilles mortes, les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage ou de débroussaillage, les déchets d'entretien de massifs, etc.



L'entretien du jardin génère environ 160 kg de déchets verts par personne et par an. 9 % des foyers les brûlent à l'air libre, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés chaque année en France. (Source : ADOMIE)

POURQUOI CETTE INTERDICTION ?

Au-delà des éventuels troubles du voisinage (nuisances olfactives, fumées...) ou des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement et notamment des particules en suspension.

La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

La toxicité des polluants émis est augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets comme le plastique ou les bois traités.



À QUI S'ADRESSE CETTE INTERDICTION ?

Les producteurs de déchets verts concernés sont :
les particuliers, les entreprises d'espaces verts, les paysagistes, les collectivités territoriales.

Des dérogations peuvent être accordées par le préfet de département dans certaines conditions, sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

QUI FAIT RESPECTER L'INTERDICTION DU BRÛLAGE ?

Si des moyens spécifiques sont mis en place par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) en période estivale (sensibilité au risque incendie), il incombe **aux communes** de faire respecter cette interdiction (pouvoir de police du maire).

En cas de non-respect, une contravention de **450 €** peut être appliquée.

(art 131-13 du code pénal)

QUELLES EXCEPTIONS À CETTE INTERDICTION ?

Cette interdiction ne concerne pas :

- le brûlage des déchets verts agricoles ;
 - l'écobuage (pratique de brûlage de végétaux sur pied à des fins agricoles) ;
 - le brûlage dirigé (feux préventifs allumés par les pompiers ou forestiers) ;
 - les brûlages dans le cadre de gestion forestière ;
 - le débroussaillage lié au risque de feu de forêt ; (cas d'obligation prescrite par le code forestier)
- qui relèvent d'autres réglementations.



ATTENTION

En cas d'épisode de pollution, les dérogations et les cas d'exceptions sont suspendus sur les zones couvertes par un **Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)**.



BLOC-NOTES

NOUVELLES CONSIGNES DE TRI

LE TRI SIMPLE

NOUS TRIONS DÉJÀ...

- TOUS LES FLACONS & BOUTEILLES EN PLASTIQUE
- TOUS LES EMBALLAGES EN CARTON & BRIQUES
- TOUS LES PAPIERS
- TOUS LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES

MAINTENANT TRIONS TOUS LES EMBALLAGES !

- TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE
 - TOUS LES BARQUETTES
 - TOUS LES POTS, BOÎTES & TUBES
 - TOUS LES SACS, SACHETS & FILMS
- TOUS LES PETITS MÉTAUX
 - TOUS LES BOUCHONS, COLLERETTES, CAPSULES & OPERCULES
 - TOUS LES SACHETS, POCHEs & TUBES
 - TOUS LES AUTRES PETITS MÉTAUX

LISTE NON EXHAUSTIVE (tous les emballages se trient, quelle qu'en soit la taille)

+ D'INFOS SUR : www.trionstouslesemballages.fr

Logos: CITEO, SYDON

Depuis le 1er novembre, extension des consignes de tri. Vous pouvez déposer dans votre poubelle jaune l'ensemble des emballages. Le geste de tri est bien plus simple et doit entraîner une augmentation du volume collecté.

Il ne sera plus distribué de sacs noirs aux usagers, mais uniquement des sacs jaunes de 50L (depuis fin novembre votre dotation annuelle 2021/2022 de sacs poubelles est arrivée à venir retirer en Mairie aux heures d'ouverture).

Composter nos déchets organiques (restes de repas, épluchures de fruits et de légumes...) mais aussi avoir des poules (une poule est capable d'éliminer 150 kg de déchets organiques par an) sont deux procédés très efficaces pour réduire la contenance des sacs noirs.

La réussite de ce tri permettra à l'avenir de maîtriser les coûts de traitement.

En 2023, sur la commune il n'y aura plus que quatre points de collecte pour les ordures ménagères.

Les nouveaux conteneurs seront plus volumineux avec une capacité de 4 m³ (4 000 litres). Un camion-grue permettra de collecter les déchets ménagers.

A l'avenir, vous aurez une carte et il faudra badger pour déposer.



Nouveaux conteneurs en 2023

4 points de collecte sur la commune

Emplacement à définir

Prendre en compte: sur un lieu public, pas de ligne électrique ou téléphonique pour permettre au camion de collecter, accessible et pas de danger pour déposer les ordures...



BLOC-NOTES

LE COMPOSTAGE

La part des biodéchets représente 40% des ordures ménagères résiduelles de Ovest Aveyron communauté. Grâce au compostage ces déchets peuvent produire un excellent amendement organique pour vos plantes ou votre potager.

En quoi consiste le compostage?

Sous l'action des micro-organismes du sol (bactéries, champignons, etc.) et des petits invertébrés (lombrics, acariens, etc.), les déchets organiques déposés dans le composteur se décomposent et se transforment en compost. Le compost est une matière proche du terreau qui peut être utilisé comme engrais naturel dans le jardin.

Comment composter?

Il est possible de composter en tas au fond du jardin, ou dans un composteur, c'est-à-dire dans un bac fermé. Dans les deux cas, les déchets sont jetés directement sur la terre afin de favoriser les échanges entre le sol et le compost.

Les trois règles d'or d'un compostage réussi:

1. Mélanger 50 % de déchets verts et 50% de déchets bruns

2. Aérer pour oxygéner

Brasser régulièrement le tas en surface pour favoriser l'aération et éviter ainsi toutes pourritures et mauvaises odeurs. Une fois par mois environ, brassez et remontez le tas à l'aide d'une fourche.

3. Contrôler l'humidité

Les micro-organismes ont besoin d'humidité et d'oxygène pour vivre et transformer les déchets en compost.

Trop sec, le processus de compostage s'arrêtera de lui-même avec la mort des micro-organismes.

Arroser et mélanger. Ajouter des déchets verts et diminuer ponctuellement l'apport de déchets bruns.

Trop humide, le compost manque d'oxygène ce qui provoque l'apparition de pourritures et de mauvaises odeurs. Retourner le tas et ajouter des déchets bruns. Diminuer l'apport de déchets verts.

Les utilisations du compost

Si vous avez respecté les trois règles d'or du compostage vous obtiendrez un compost mûr au bout de 10 mois environ. Utilisez-le:

-à l'automne en surface (pas d'enfouissement)

-au printemps, entre les rangs de légumes, avant de pailler par-dessus.

-Toute l'année, dans les trous des plantations en le recouvrant de fine couches de terre afin que les graines ne pourrissent pas mais que les racines en se développant trouvent des nutriments du compost.

Pour les fruitiers, répartissez sous l'envergure des feuilles une couche d'environ un centimètre de compost.

Pour le rempotage, mélangez 1/3 de compost pour 2/3 de terre.

Ovest Aveyron Communauté met à disposition du matériel de compostage :

• des composteurs de 400 L, en bois non traité à 15 euros l'unité (vendus avec un bio-seau de 10L);

• des lombricomposteurs (compostage en intérieur) à 30 euros l'unité;

• des kits de compostage composés de 2 composteurs de 600L et d'un bac de stockage pour la matière structurante (broyat de bois, feuilles mortes, etc.) réservés au compostage collectif (compostage de quartier, en pied d'immeuble et dans les établissements avec restauration collective) à 50 euros. Les personnes intéressées doivent se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Pour connaître les prochaines dates de distribution, rendez-vous sur le site Internet de Ovest Aveyron

Communauté : <https://www.ouestaveyron.fr/>



DÉCHETS VERTS
(humides et azotés)
fermentent
spontanément et
apportent de l'humidité



DÉCHETS BRUNS
(carbonés)
contiennent de la
lignine qui va donner
une bonne structure
aérée et permettre la
formation de l'humus



Fleurs fanées Brindilles Feuilles mortes Copeaux de bois non traités Broyat de branchages Essuie tout, mouchoirs en papier, boîte d'oeufs déchirée



INTERDITS
viandes et poissons,
plastiques, verre,
métaux, litières pour
animaux, gravats



BLOC-NOTES



ARBRES ET HAIES

Chaque propriétaire a le devoir de couper à l'aplomb de la limite de sa propriété toutes les branches d'arbres ou de haies qui débordent sur la voie publique. De manière à ce que ces branches ne gênent pas les piétons, les véhicules, qu'elles ne cachent pas les panneaux et la visibilité.

Egalement, les propriétaires d'arbres situés à proximité des lignes téléphoniques ont l'obligation de couper toutes les branches susceptibles d'endommager les lignes par frottement ou par chute. Les réparations éventuelles leurs seront facturées. Pour le bien-être de tous, anticipons ces risques de coupure de téléphone et internet.

Le téléphone est précieux en cas d'urgence.

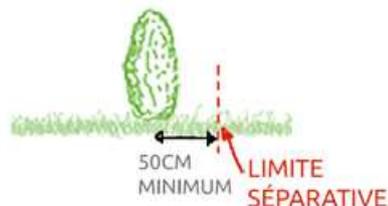
Mais aussi les distances de plantation qui sont les mêmes pour la voirie que pour les propriétés voisines:

2 mètres de la limite pour les arbres et 50 cm pour les haies et ne dépassant de 2 mètres de hauteur.

ARBRE DE PLUS DE 2M



ARBRE DE MOINS DE 2M



TERRAIN DE TENNIS

La commune possède un terrain de Tennis. Ce terrain se trouve près de la salle des fêtes.

Abonnement et réservation à la Mairie aux heures d'ouverture.

TARIFS

Carte annuelle: 20€

Semaine: 10€ avec chèque de caution de 10€

Heure: 3 € l'heure de jeu(peu importe le nombre de joueurs) avec pièce d'identité.



Obligation de porter des chaussures de tennis pour toutes personnes se trouvant sur le court de tennis.

Interdit de rentrer sur le court avec des vélos, trotinettes, patins. Les Animaux de compagnies ne sont pas acceptés. Toute dégradation sera à la charge des auteurs.

Les joueurs sont priés de détendre le filet en fin de partie.



BLOC-NOTES



Sur la commune , nous vous rappelons que sont mis à disposition 5 panneaux d'affichage: à Saint André-de-Najac place de la Mairie et à l'agence postale, à Bêteille au carrefour face au monument aux Morts, à La Borie du Rouergue devant la place "Sol del Garric" et à Laval au cimetière.



L'emplacement des panneaux avec les noms de rues, de routes a été décidé par les élus sur l'ensemble de la commune.

Nous les avons reçus mi décembre suite à des problèmes de livraison. La plaque de numérotation à apposer vous est offerte, à venir retirer en Mairie.

Au premier semestre 2022, les panneaux avec les noms de voies seront installés progressivement par nos agents techniques communaux. .



- | | | |
|----------------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| ROUTE DU CAYROU | ROUTE DU PRADEL | CHEMIN DU CANABAR |
| ROUTE DE LA SARRIE | CHEMIN DES CAZALS | IMPASSE DU PRE GRAND |
| CHEMIN DE LA SERENE | RUE DU TILLEUL | IMPASSE DES LAURIERES |
| IMPASSE DU MOULINET | CHEMIN DE L'OREE DU BOIS | ROUTE DU MAZET |
| CHEMIN DU POUX | IMPASSE DE LA MEJANIE | IMPASSE DE LA MILHOQUE |
| CHEMIN DE LA ROUMIGUIERE | IMPASSE DU PERDIAL | ROUTE DE LA POUIJADE |
| ROUTE DU BATUT | IMPASSE DU CAYDOUX | ROUTE DE BEL AIR |
| CHEMIN DE FONT BASSE | ROUTE DE CANABRAL | IMPASSE DE BERNADES |
| RUE DE L'EGLISE | ROUTE DE NAJAC | CHEMIN DU PRAT MAURY |
| ROUTE DE SOULAGE | ROUTE DE LA COMBARIE | ROUTE DU BOSQ |
| IMPASSE DU VIAUR | ROUTE DE LA FOUILLADE | ROUTE DE LA SEVERIE |
| CHEMIN DU THERON | ROUTE DU STADE | ROUTE DU BOUREL |
| ROUTE DE FONLOUBAL | ROUTE DU ROC | CHEMIN DU RUISSEAU |
| ROUTE DE L'ORATOIRE | CHEMIN DU PIBOUL | IMPASSE DU PORCHE |
| CHEMIN DE PINTAREAU | ROUTE DU GARRIC | RUE DE LA TRAVERSE DES AGRICULTEURS |
| IMPASSE DES COMBETTES | ROUTE DES PLACES | ROUTE DE LA BIRETTE |
| CHEMIN DES COMBES | IMPASSE DE LA BOURDARIE | RUE DE LA FORGE |
| CHEMIN DU POTEAU | ROUTE DE LA RIVIERE | |
| IMPASSE DU BOUSCAL | CHEMIN DES EGLANTINES | |
| CHEMIN DE LA VIGNE BASSE | IMPASSE DE PUECH FRECH | |
| ROUTE DE LA BOUCARIE | IMPASSE DE L HOMP | |
| CHEMIN DE LA FONTAINE | CHEMIN DU BOIS DE LAVAL | |
| ROUTE DE L'EGALITE | PLACE DE LA MAIRIE | |
| IMPASSE DU ROUCAN | IMPASSE DE LAUZERAL | |
| IMPASSE DE GARLATIERES | ROUTE DE LA FAGE | |
| IMPASSE DU BELVEDERE | ROUTE DE BETEILLE | |
| IMPASSE DU PIGEONNIER | IMPASSE DE LA BOUYGUE | |
| CHEMIN DE CERIEYS GROS | CHEMIN DE RUFFE PIERE | |
| ROUTE DE LA SAGETTE | IMPASSE DES COTEAUX | |
| ROUTE DE LA BORIE | CHEMIN DES JONQUILLES | |
| ROUTE DE LAGARDE VIAUR | RUE DE L'AUTAN | |
| RUE DU PRESBYTERE | ROUTE DU TREMOUL | |
| PLACE SOL DE LA TREILLE | ROUTE DU BOUYE | |
| IMPASSE DE L'ARCHER | CHEMIN DU PONTAL | |
| ROUTE DE PRADINES | CHEMIN DU COLOMBIE | |
| CHEMIN DE LA SABLIERE | CHEMIN DES PRES | |
| ROUTE DU GRIFFOUL | ROUTE DE LA MOLLE | |
| CHEMIN DU LANDAS | CHEMIN DES VIOLETTES | |
| ROUTE DU RIALOU | CHEMIN DU MAS BAS | |
| PLACE DU BOURG | IMPASSE DES COMMUNALS | |
| ROUTE DE LAGUEPIE | PLACE SOL DEL GARRIC | |
| CHEMIN DES CHALETS | CHEMIN DE LA NICOUZE | |
| CHEMIN DE LA PENDARIE | ROUTE DE L'OCCITANIE | |
| ROUTE DE LA CAPELANIE | CHEMIN DU COMBAL | |
| IMPASSE DE LA GRANGETTERIE | IMPASSE DU VIGNOT | |
| ROUTE DE L HERM | RUE DES JARDINS | |
| CHEMIN DES DAIMS | ROUTE DE LAVAL | |
| ROUTE DE LOURTEL | ROUTE DE BELPECH | |
| CHEMIN DE LA FONTETTE | CHEMIN DE L'ECOLE | |

LE PLAN D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le Conseil communautaire a prescrit le 30 novembre 2017 l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. L'élaboration du PLUi a commencé en septembre 2018, et devrait durer quatre ans.

Qu'est-ce que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document stratégique qui traduit l'expression d'un projet politique intercommunal d'aménagement et de développement durable. Il exprime une vision partagée entre les 29 communes du territoire pour les années à venir et régit le droit des sols.

Le PLUi répond à la nécessité de planifier et de maîtriser à long terme le développement du territoire afin d'assurer une gestion économe et durable de l'espace. Par les différents textes de lois qui s'imposent au PLUi, l'Etat cherche à renforcer la lutte contre l'artificialisation des sols, notamment en préservant les espaces agricoles et naturels. L'étalement de l'urbanisation génère en effet des conséquences non seulement environnementales, mais également économiques et sociales.

Une fois adopté, le PLUi se substituera aux PLU, cartes communales et RNU actuellement en vigueur. Il s'imposera à tous et constituera la référence pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

De quoi est constitué le PLUi ?

Le PLUi sera constitué :

- d'un rapport de présentation du territoire intercommunal : il explique les choix retenus pour établir le PLUi. Il s'appuie sur un diagnostic du territoire.
- du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : pièce centrale du PLUi, le PADD définit les orientations générales d'aménagement et de développement durables retenues par les élus (étape en cours)
- d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : elles précisent les orientations du PADD sur des secteurs ou des thématiques à enjeux. Les autorisations d'urbanisme devront être compatibles avec les orientations des OAP.
- d'un règlement écrit et graphique : il traduit les orientations du PADD en règles précises qui s'appliquent aux constructions et aux aménagements. Les autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, ...) devront être conformes aux dispositions du règlement.
- d'annexes : ce sont les servitudes d'utilité publique qui affectent l'utilisation du sol ainsi que les plans des réseaux (eau potable, assainissement, ...).

Principales caractéristiques

Surface : 668 km²

Composition : 29 communes

Population 2018 : 27 413 habitants

Densité : 41 hab / km²

Logements 2018 : 18 037

- dont résidences principales : 12 931 (71,7 %)

- dont résidences secondaires : 2 813 (15,6 %)

- dont logements vacants : 2 293 (12,7 %)

Nombre de personnes par résidence principale 2018 : 2,05

Emplois 2018 : 10 668

Evolution sur la dernière décennie

Evolution du nombre d'habitants 08-18 : **609 (+2,3 %)**

Population 2008 : 26 804 habitants

Evolution du nombre de logements 08-18 : **1 912 (+11,9 %)**

Logements 2008 : 16 125

- dont évolution des résidences principales : **1 014 (+8,5 %)**

Résidences principales 2008 : 11 917 (73,9%)

- dont évolution des résidences secondaires : **149 (+5,6 %)**

Résidences secondaires 2008 : 2 664 (16,5 %)

- dont évolution des logements vacants : **749 (+48,5 %)**

Logements vacants 2008 : 1 544 (9,6 %)

Surfaces artificialisées 09-19 :

1 772 500 m² (177,25 ha), soit 0,27 % de la surface intercommunale dont

- 1 196 300 m² (119,6 ha) pour de l'habitat

- 576 200 m² (57,6 ha) pour de l'activité

Emplois 08-18 : **- 241 (-2,2 %)**

Emplois 2008 : 10 909

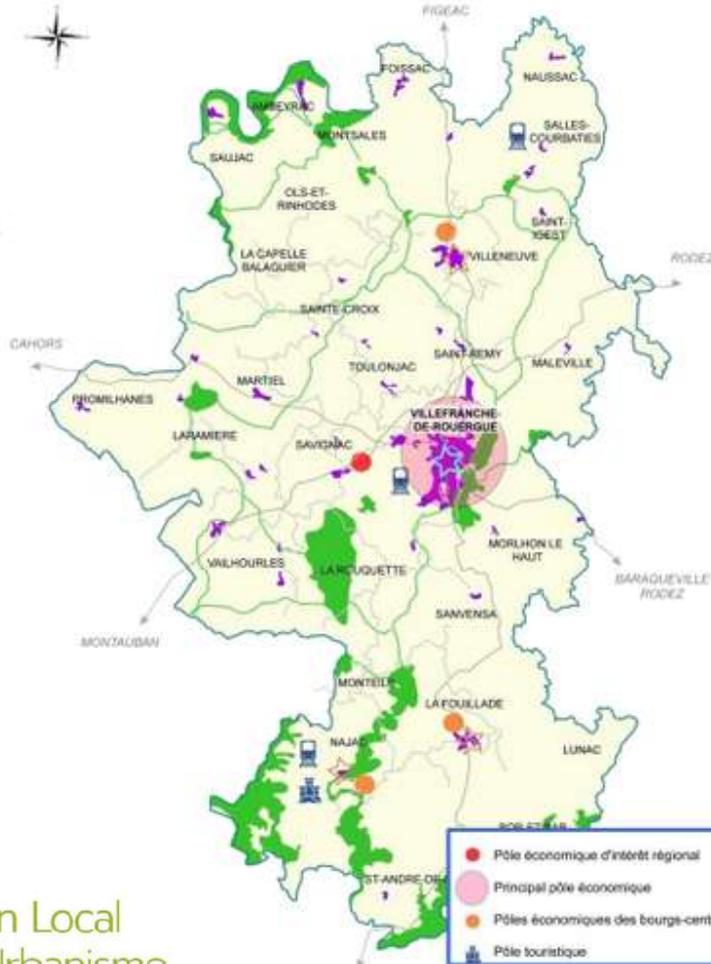
PLUi | Plan Local
d'Urbanisme
Intercommunal

ENJEUX URBAINS

- Promouvoir un développement **COHÉRENT**
- Organiser un développement urbain **PLUS QUALITATIF**
- Déterminer **DES LIMITES** précises aux villages en **S'APPUYANT SUR LE PAYSAGE**

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- Sauvegarder les **RESERVOIRS DE BIODIVERSITÉ** et restaurer les **CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES**
- Prendre en compte les **RISQUES** et contraintes naturelles
- Développer la **PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES LOCALES**



ENJEUX AGRICOLES

- **PRÉSERVER LE TERRITOIRE AGRICOLE**, afin de garantir son potentiel futur.
- **ANTICIPER LE DEVENIR DES BÂTIMENTS AGRICOLES NON EXPLOITÉS**

DEPLACEMENTS

- **RENFORCER LES LIAISONS** entre les **coeurs de bourg** et les **secteurs résidentiels**
- **AMÉNAGER DES LIAISONS DOUCES**

ENJEUX ECONOMIQUES

- **MAINTENIR L'ATTRACTIVITÉ** de la zone économique de la Glèbe, garante du dynamisme du territoire à l'échelle régionale
- Redéfinir le **niveau de développement envisagé** pour chaque zone économique en veillant à l'équilibre entre ces zones et les coeurs de ville et de villages
- **Conserver et valoriser le POTENTIEL TOURISTIQUE** du territoire

PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

COMMUNE SAINT ANDRÉ-DE-NAJAC

Population: 457 habitants (1968: 550 habitants, 2008: 418 habitants)

0 à 14 ans : 13%, 15 à 60 ans : 46% et 60 à 75 ans et plus: 40.7%

382 logements: résidences principales: 216 (56,5%), résidences secondaires: 147 (38.5%) et logements vacants: 19 (5%)

(Source INSEE 2018)

Notre plan urbanisme le RNU

3 cours d'eau : Serène, Viaur, Aveyron

Natura 2000

Espace agricole

3 stations d'épuration

1 école

1 hôtel, restaurants, épicerie et 1 bar

Stade de foot, terrains de pétanque, terrain de tennis...

Service public: la Poste, Mairie

1 salle des fêtes et salles pour les associations

COMMUNE SAINT ANDRÉ-DE-NAJAC 2023 à 2033

En 2023, la PLUI deviendra notre plan urbanisme pendant 10 ans. Il va remplacer le RNU (règlement national d'urbanisme). Dans le PLUI, 4 enjeux seront pris en compte : enjeux urbains, enjeux agricoles, enjeux économiques et enjeux environnementaux.

Pour la commune: 18 000m² (1 hectare 80) constructibles ont été attribués.

En zone naturelle (maison isolée) extension possible 30%.

Grange ancienne agricole (grange en pierre) possibilité de transformation en habitation.

Bâtiment (stabulation) n'ayant plus d'usage agricole possibilité d'accueillir un artisan....

Préservation du patrimoine.

Suite à des réunions publiques pour informer et échanger et avant l'approbation en conseil communautaire, les enjeux sont déterminés par le choix des terrains constructibles, de répertorier les bâtiments pouvant accueillir des artisans, le patrimoine à sauvegarder....

Mr le Maire, Christophe Dega, vous informe que le Plan d'Urbanisme Intercommunal d'Ouest Aveyron Communauté est en cours d'élaboration. Depuis l'été 2021, il entre dans sa phase règlementaire.



CONCERTATION



"Zoom sur" Le changement de destination

Qu'est-ce-que c'est?

Le changement de destination désigne **l'opération par laquelle un bâtiment passe d'une catégorie à une autre.**

Le changement de destination consiste à modifier l'affectation de **tout ou partie de bâtiment**. Par exemple, vous pouvez transformer un commerce en habitation et inversement, transformer une grange en habitation, transformer un bâtiment agricole en entrepôt pour un artisan....

Comment le faire?

Pour obtenir l'autorisation de faire un changement de destination, vous devez déposer une déclaration préalable de travaux ou un permis de construire si vous modifiez la structure porteuse et/ou la façade de la construction.

Dans quel cas est-il réalisable?

ATTENTION Le changement de destination est facilité en zone constructible (centre bourg, hameaux constitués...) mais plus compliqué à obtenir à la campagne (zones agricoles et naturelles), afin de préserver les espaces agricoles et naturels. Il est réglementé par l'article L151-11 du code de l'Urbanisme. **Le PLUI doit respecter précisément les constructions concernées, aussi, vous êtes tenus d'informer vos élus d'un éventuel projet.**

ATTENTION Si le changement de destination n'est pas prévu dans le PLUI, il ne pourra pas être réalisé pendant 10 ans. Votre projet ne pourra pas se réaliser.

Les constructions qui pourront bénéficier d'un changement de destination doivent:

1. ne pas être en ruine;
2. ne pas être situées en zone inondable, aléa fort;
3. ne plus avoir d'utilité agricole;
4. être raccordées aux réseaux de façon préférentielle;
5. ne pas porter atteinte au paysage et aux espaces protégés.



LA MAISON DE SANTÉ

Ouest Aveyron Communauté s'engage dans l'accès aux soins et à la santé au travers de deux activités :

- *Création et gestion communautaire des maisons de santé pluriprofessionnelles
- *Elaboration et animation du contrat local de santé

Une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP), localisée sur une partie de territoire, se caractérise par une double approche :

Un projet de santé pensé et mis en œuvre par les professionnels de santé. Pour les professionnels de santé, il s'agit de travailler de manière collaborative et coordonnée. A ce jour un projet de santé a été validé par l'Agence Régionale de Santé Occitanie pour chacune des MSP. Ceci permet entre autres le financement d'activités de coordination et de gestion de l'information partagée.

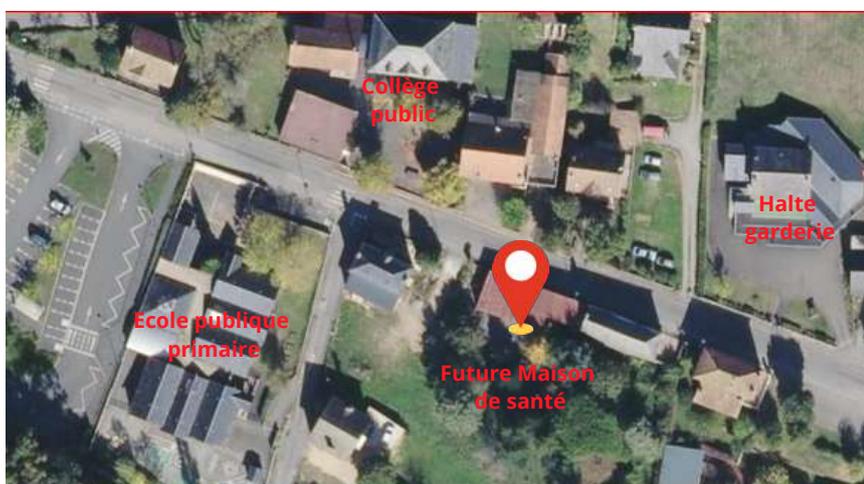
Un projet d'équipements: pour les usagers patients, il s'agit de bénéficier d'une meilleure prise en charge garantissant une proximité à tous types de professionnels de santé. Le bâtiment peut être supporté par des fonds publics et/ou privés.

Sur le territoire, 3 MSP mettent en œuvre un projet de santé qui leur est propre, validé par l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

L'exercice en coordination est reconnu comme un levier d'attractivité, de fidélisation médicale et comme un espace d'accueil pluriprofessionnel pour les patients. Dans l'Ouest Aveyron, la communauté de communes s'est engagée à accompagner les professionnels de santé dans la gestion et le financement des nouvelles MSP depuis 2019.

• Concernant la MSP de La Fouillade

Actuellement, les professionnels de santé se sont regroupés à l'ancien Presbytère de La Fouillade. Ouest Aveyron Communauté s'est engagée financièrement à participer à la construction du bâtiment regroupant les professionnels de santé au sein d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle d'ici à 2023, à hauteur de 1,7 millions d'euros. Les travaux vont démarrer pour une durée de 14 mois. Le bâtiment aura une superficie de 520 m² et le maître d'œuvre est Mutiko architecte.



WANTED

MEDECIN GENERALISTE
et
INFIRMIER(E) PRATIQUE
AVANCEE

1 ami(e), 1 membre de votre famille,
une connaissance

Venez vous installer en pays Najacois

Contact Mme Trézières 06 84 91 29 27

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE)

Constituée de l'ensemble des parents d'élèves de l'école du village, cette association organise chaque année des manifestations conviviales et ludiques. Ces projets, qui ont pour but principal de financer des projets scolaires et une sortie de fin d'année, participent aussi activement à la vie du village. Ouvertes à tous, ces manifestations sont le lieu de rencontres intergénérationnelles et intercommunales.

Les années précédentes, elles ont également permis d'apporter une petite contribution financière pour le repas du Téléthon et le spectacle de Noël organisé pour les enfants à la Fouillade.

Cette année comme l'an passé, les concours de belote et de tarot n'ont malheureusement pas pu être envisagés. Les contraintes organisationnelles liées au contexte sanitaire ont été un frein à leur mise en place.

En ce qui concerne, l'après-midi récréative organisée chaque année à l'occasion de la Chandeleur, il est trop tôt pour en parler. Si les conditions sanitaires restent inchangées, nous ne pourrions pas encore une fois vous la proposer. Si toutefois, les choses évoluent, nous ne manquerons pas de diffuser largement l'information afin de renouer avec ces moments heureux qui nous manquent tant.

Nos projets pour 2022

Malgré la crise, afin de pouvoir quand même se fixer des objectifs et de rendre possibles des sorties ou des projets scolaires, l'A.P.E se mobilise. Les enfants de l'école ont réalisé de beaux tabliers. L'A.P.E est très fière de vous les présenter. Vous avez déjà peut-être vu cette affiche un peu partout. Ils seront à la vente toute l'année, alors n'hésitez pas !

L'A.P.E pense aussi proposer pour Pâques une vente de chocolats. Des affichages vous en informeront le moment venu. Petits et grands gourmands, ouvrez-bien les yeux !

C'est pleine d'espoir que l'A.P.E aborde cette nouvelle année.

Tous les parents de l'association remercient vivement tous ceux qui contribuent à la réussite de ces beaux projets, les participants et les donateurs.

Nous croisons les doigts pour que les conditions futures nous permettent de réaliser encore et toujours plus de projets pour le bien-être de tous.

C'est pour tous ces moments de partage que l'A.P.E existe et continuera d'avancer.

DÉCOUVREZ
Le tablier
DE L'ÉCOLE PUBLIQUE
DE SAINT-ANDRÉ-DE-NAJAC

Prix: 10€

OÙ LE TROUVER ?
AU BUREAU DE POSTE
DE SAINT-ANDRÉ-DE-NAJAC

3 COLORIS :
BLEU / BEIGE / ROUGE

REALISATION
PAR L'ÉCOLE SAINT-ANDRÉ-DE-NAJAC
ET L'APE
NOUS JOINDRE : 06 02 50 51 60 / 06 76 30 93 75



Sortie de fin d'année de l'A.P.E, le 4 juillet 2021 au Lac de Parisot !

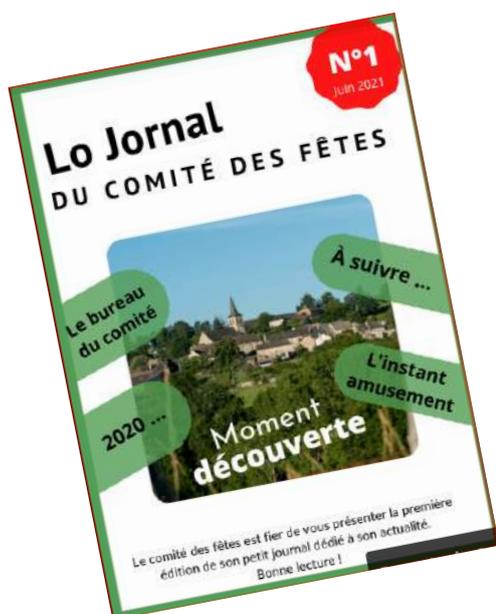
LE COMITÉ DES FÊTES



Pour la deuxième année consécutive, la traditionnelle fête de Saint André n' a pas pu se dérouler. Malgré cela, le comité des fêtes a quand même tenu à créer un journal "lo jornal" du comité des fêtes pour faire vivre l'association et ne pas rompre le contact.

Nous avons eu la joie de marier notre trésorière Laurie. Nos félicitations à Laurie et Ludo.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2022 et espérons pouvoir vous donner rendez-vous le **4,5,6 et 7 août 2022** !



BUREAU

Assemblée générale du 22 octobre 2021

CO-PRÉSIDENTE

Chloé BALARD
Adrien FALIPOU

SECRETAIRES

Axelle PUECHBERTY
Tristan BOSC

TRESORIERES

Lisa FALIPOU
Flavien PUECHBERTY

LA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ET LA RANDONNÉE



C'est en 1989 , que l'idée de créer une Association de gymnastique volontaire germe dans l'esprit d'un groupe d'amis(es) et séduit immédiatement bon nombre d'entre nous.

Dès 1990, L'Association affiliée à la Fédération Française , est officiellement créée . Un bureau voit le jour . Mme Danièle Serres accepte de se former et obtient son diplôme d'Etat comme animatrice. De nombreux adhérents(es) s'inscrivent.

Depuis, le club est toujours actif et les valeurs de la GV intactes : convivialité et envie de partager les bienfaits d'une activité physique de proximité.

A présent , Marie-France a succédé à Danièle. Beaucoup nous ont quitté au cours de ces 30 ans d'existence et nous avons une pensée émue pour eux à l'approche de l'anniversaire que nous fêterons prochainement.

Accessible à toutes et à tous, et pour 70 € de cotisation , vous pouvez nous rejoindre en contactant Aurore Déléris, Ginette Matha ou Annie Lagarrigue.



Nous n'avons pas pu randonner depuis le 15 mars 2020 !!! Première randonnée à Varen depuis le contexte sanitaire. Sous le soleil, le dimanche 17 octobre, heureux de nous retrouver....7 à 8 km....!

Venez, venez....Nous randonnons tous les deuxièmes dimanche du mois de octobre à mai.



LE FIL ANDRÉEN

ENFIN, HEUREUX DE SE RETROUVER !

C'est par un bel après-midi d'été qu'après pratiquement deux ans d'interruption, les adhérents du FIL ANDREEN se sont retrouvés sur le terrain de pétanque le 25 juin 2021. Chacune et chacun a pu dans un premier temps constater que le confinement ne nous avait pas fait vieillir. Ensuite, l'envie de se retrouver, de renouer les liens étaient encore plus régnante après cette trop longue séparation.

Quoi de mieux qu'une bonne partie de pétanque pour débiter nos activités à fortiori lorsqu'elle se termine autour d'une bonne table conviviale comme ce fut le cas ce jour-là à l'Oustal del Barry où nous avons fêté ce retour à la joie de vivre.

Le 25 septembre nous nous retrouvions à nouveau pour tenir notre assemblée générale que nous n'avions pas pu réunir depuis janvier 2020. Au-delà de cette formalité administrative le but d'une assemblée générale c'est aussi de faire le bilan du passé, de saluer les succès et d'analyser les échecs et d'en tirer les enseignements pour construire l'avenir.

La crise sanitaire a fortement contrarié notre activité. Pour rappel : annulation de notre voyage au Puy du Fou, annulation du voyage de l'amitié et annulation de notre sortie d'une journée ; sans oublier les différents repas qui nous donnaient l'occasion de nous retrouver et de passer quelques joyeux moments ensemble.

Plus de concours de belote ni d'après-midi pétanque. Et la salle de l'Oratoire désespérément vide des joueuses et joueurs de cartes de scrabble.

Cette période inédite nous a fait comprendre de la nécessité trouver des formes d'inventivité, de créativité et d'innovation pour ne pas couper ce fil qui nous unit.

Une question oh combien importante que nous devons avoir pour que continue à vivre le FIL ANDREEN.

LE PASS NUMERIQUE POUR LES ADHERENTS DU FIL ANDREEN.



Pour autant cette période nous a également interrogés, comment face à l'isolement, occasionné par le confinement, nous pouvions venir en aide et avec quels moyens à nos adhérents.

Il est de notoriété publique que l'isolement des personnes s'accroît avec la fracture numérique. Et c'est ainsi que le Conseil d'Administration s'est attelé à travailler sur un projet de formation à l'initiation aux numériques.



Ce projet rédigé, nous l'avons présenté sur le conseil de notre Maire Christophe DEGA, au Crédit Agricole. Quelques mois plus tard la banque nous octroyait une somme de 1000 € pour initier ce projet. Mais dans ce dossier, l'aide du Département associé à Ouest Aveyron Communauté nous a donné encore plus de possibilités puisque qu'avec la mise en place du Pass Numérique c'est le financement total de cette formation qui s'est offert à nous. Marjorie MONTERO Coordinatrice Action Sociale Santé nous a guidé dans cette démarche pour la mise en place de cette formation assurée par le GRETA. Nous la remercions pour son aide précieuse et pour s'être déplacée à notre assemblée générale avec Marlène Raynal pour finaliser et expliquer à nos adhérents le processus à suivre. Nous avons obtenu 10 heures de formations financées par le Pass Numérique pour chaque participant. Cette formation a lieu à St André de Najac dans la salle du Conseil Municipal. Un premier module de 3 séances (les 8, 15 et 22 novembre) a eu lieu avec 9 participants. Le sentiment qui ressort de ce premier groupe, c'est de la satisfaction.

La prochaine session aura lieu en janvier (les 10, 17 et 24) avec 11 participants. 6 autres personnes viennent de s'inscrire et sont dans l'attente d'une nouvelle session. Il est fort possible aussi que des Pass de perfectionnement soient mis en place.

Il va de soi que si de nouveaux candidats sont intéressés nous les accueillerons avec plaisir. Voilà un projet que le Conseil d'Administration et le Bureau sont particulièrement heureux d'avoir pu mener à bien et concrétiser.

LE FIL ANDRÉEN

L'Assemblée générale a eu également à se positionner sur notre maintien à la fédération départementale de Générations Mouvement. En effet au regard du peu de participation de notre association aux activités proposées par Générations Mouvement, le Conseil d'Administration a soumis au vote des adhérents le maintien ou le départ de cette association.

Le résultat du départ a été voté à l'unanimité.

LE CONSEL D'ADMINISTRATION SE RENOUVELLE.

Notre Assemblée a également eu à connaître de la démission pour raison de santé de notre secrétaire et ami Joaquin MARTINEZ qui durant de nombreuses années a organisé le travail de l'association et a rendu compte soit par les écrits soit par la mise en page créative et originale des plaquettes présentant nos activités annuelles. C'est une pierre angulaire du FIL ANDREEN qui quitte le Conseil d'administration et le Bureau. Les adhérents lui ont rendu l'hommage qu'il méritait.

L'autre démission concerne celle de Christiane BOUDEYRIES pour des raisons familiales, que nous remercions pour sa participation.

Quitus a également été donné par l'Assemblée générale au rapport de trésorerie présenté par notre trésorière Françoise THIEFFRY que nous remercions pour son travail.

La candidature d'Anne-Marie MEDAL à siéger au Conseil d'Administration a été proposée à l'assemblée qui l'a acceptée. Notre départ de Générations Mouvement nous a donné l'obligation de trouver un assureur pour couvrir nos activités. Notre choix s'est porté sur le Groupama.

Le Conseil d'Administration après ces modifications est ainsi composé :

Président : José CECCARELLI, Vice-Présidente : Annie LAGARRIGUE, Trésorière : Françoise THIEFFRY, Secrétaire : Anne-Marie MEDAL, Administratrices et Administrateurs : Moïsette MEDAL, Hélène HIBERT, Suzy SAUREL, René LE GLOANNEC, Jean-Pierre FONTANEL et Christian DACOSTA.

Présidente d'honneur : Jeanine LONG et comme le veut la tradition de notre association, le maire Christophe DEGA.

Le FIL ANDREEN est également constitué de trois commissions : Commission Voyages, Commission Loisirs, Commission Repas.

Un grand merci aux membres du Conseil d'Administration pour leur travail et aux adhérents pour leur soutien sans lequel le FIL ANDREEN n'existerait pas.



ACTIVITES EN 2021

Cette année de reprise a également été marqué par le retour des voyages et plus particulièrement celui de l'Amitié qui a conduit 15 de nos adhérents à passer 3 jours du 7 au 10 octobre à SALOU où accueillis par un beau soleil nous avons pu visiter une belle région Espagnole. Installés dans un hôtel avec la plage à proximité, les visites du village de Montblanc, du monastère de Santes Creus, de la ville de Reus et du Centre Gaudi sans oublier le domaine Mas Vicens ont guidé nos journées. Quant à nos soirées elles étaient animées par l'orchestre régional de Ruban Bleu. Et au retour un arrêt à la Jonquera s'est imposé tout naturellement.

LE FIL ANDRÉEN



REPAS STOCKSFICH

Le 11 novembre après la cérémonie au monument aux morts, nous avons été 65 personnes à prendre la direction de Maroule pour rejoindre le restaurant de la Bergerie afin d'y déguster le traditionnel stockfisch.

Une réunion organisée avec la MSP LES SERENES de La Fouillade, avec les associations des Aînés du canton, nous permet aujourd'hui de pouvoir mettre en place des ateliers pour toutes les personnes qui le souhaitent. Actuellement 8 thèmes sont proposés allant de la nutrition, la mémoire, l'activité physique en passant de la musique et mémoire et la prévention. Bref, « Faire en sorte de préserver notre capital santé ».

C'est ainsi que se termine cette année 2021 en souhaitant ardemment que 2022 nous permette de mettre en place le programme qui sera proposé par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 15 janvier 2022 suivie de la Poule farcie.

PROJET ACTIVITES 2022

Le 19 février repas cassoulet, le 26 mars repas chevreuil gibier offert par nos amis chasseurs, en mai repas chez Carles.

Le 1er juin visite du musée Soulage et visite du parc de Gages et repas au restaurant du parc.

Le 24 juin après-midi pétanque suivi d'un repas le soir à l'Oustal de Barry.

Voilà pour le premier semestre.

Vendredi 2 septembre reprise des activités du second semestre. Avec l'après-midi pétanque et repas le soir.

14 septembre voyage d'une journée à Mazamet / Hautpoul en montagne noire. Passerelle et repas sur place,

Octobre voyage de l'Amitié,

Le 11 novembre repas stockfisch restaurant à définir peut-être Le Racanel.

Et bien sûr, toujours les jeux du vendredi après-midi à la salle de l'Oratoire.

Si la situation le permet nous reprendrons également les concours de belote.



CONTINUER A DEROULER LE FIL

Cela fait maintenant 44 ans que grâce à la persévérance, à l'abnégation et à la volonté de ses dirigeants et le soutien sans faille de ses adhérents, LE FIL ANDREEN continue à tisser ce lien indispensable entre les générations dans notre village. Faire en sorte que vivent, se développent et se maintiennent le vivre ensemble la convivialité et le partage, et demeurent le but de notre association. Ouvert sur la vie, le village, rompre la solitude, donner de la joie et de la solidarité lors de nos rencontres avec les repas, les voyages, les activités diverses restent notre souci constant.

Plus que jamais, dans une période difficile, continuons à maintenir ce rôle du FIL qui assure la continuité, évite la solitude renforce les solidarités et donne du sens et de la convivialité à notre action.

Notre plus grande joie au FIL ANDREEN, c'est de se sentir utile aux autres. Et vous serez les bienvenus dans notre association pour continuer et maintenir le chemin.



LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS D'ALGÉRIE (F.N.A.C.A)

En ce jour anniversaire du Cessez-le-feu qui mit fin officiellement le 19 Mars 1962 à la guerre d'Algérie, **SOUVENONS-NOUS !**

Unis dans l'épreuve, meurtris par une guerre qui a détruit leurs corps et troublé les esprits, les anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie honorent la mémoire de leurs 30 000 frères d'armes **MORTS POUR LA FRANCE.**

Dans la simplicité et le recueillement d'une cérémonie empreinte d'émotion, ils affirment leur détermination, **NE JAMAIS OUBLIER !**

SE SOUVENIR et faire prendre conscience du drame qui s'est déroulé de l'autre côté de la Méditerranée où, dans ce pays inondé de soleil, au fusil on éteignait la lumière...

SE SOUVENIR de cette douloureuse page de notre Histoire commune dont les plaies sont encore vives en France et en Algérie.

C'EST ARRACHER À L'IGNORANCE.

C'EST SAVOIR y puiser les leçons pour prémunir les jeunes et futures générations de l'âpreté des guerres et de la misère.

C'EST AGIR pour un monde plus juste, plus solidaire, plus fraternel dont dépend l'avenir de l'humanité.

Nous exprimons notre reconnaissance aux personnalités civiles et militaires présentes à nos côtés et déterminées à transmettre les valeurs du Monde Combattant auquel elles sont très attachées. Leur soutien nous encourage à poursuivre nos travaux mémoriels en partenariat avec des personnalités d'origines et milieux très divers.

NOUS AFFIRMONS ainsi notre volonté de contribuer à tisser le fil conducteur de l'Histoire pour une écriture des vérités sur la guerre d'Algérie et leur enseignement, dès l'école, pour mieux les appréhender.

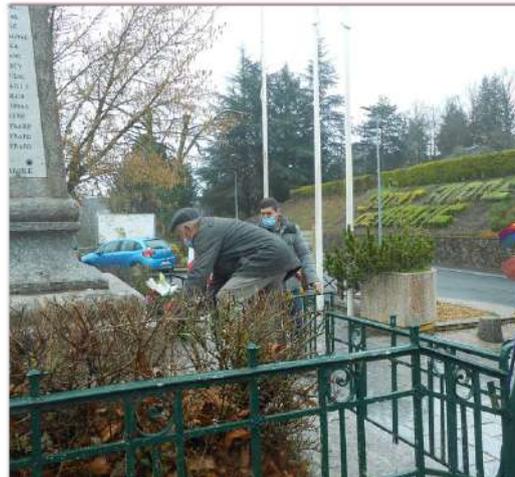
C'est aussi exprimer notre volonté de réconciliation et de Paix.

Notre vécu ne saurait nous laisser indifférents du temps présent.

Aujourd'hui, des enfants de la France, dont certains sont proches de nous, sont engagés à plusieurs théâtres d'Opérations Extérieures.

Nous saluons l'engagement de ces forces vives du Monde Combattant. Nous honorons la mémoire de nos jeunes frères d'armes dont la disparition doit nous incliner à un devoir de vigilance.

Ensemble, veillons à tisser et préserver ce lien inter-générationnel si précieux afin de se faire entendre pour un avenir de Paix.



Cérémonie du 19 Mars 2021
Dépôt de gerbe par le président Mr Falipou Jacques



25 adhérents, veuves comprises, composent l'effectif des Anciens Combattants d'Algérie.

En 2022, l'année du 60 ième anniversaire (1962-2022), le 19 mars 2022 prochain sera une date importante pour chacun d'entre nous. En espérant nous retrouver entre frères d'armes, pour évoquer nos bons et mauvais moments...

Une pensée pour notre ami Miquel Roger qui nous a quitté en 2021.

Nos meilleurs vœux à tous et toutes pour cette nouvelle année 2022.

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

Commémoration du 103^{ème} anniversaire du 11 novembre , texte lu au monument aux Morts . Depuis le 28 février 2012, le 11 novembre est un hommage à tous "les morts pour la France" des conflits anciens ou actuels, qu'ils soient civils ou militaires. Le 11 novembre 2021, hommage à Hubert Germain mort le 12 octobre 2021 à 101 ans ; dernier compagnon de la Libération de la guerre 1939 -1945.



Hubert Germain



11 novembre.

La fin des combats de la Grande Guerre a marqué les consciences et imprégné les mémoires. Événement qui transcende le temps et franchit les générations. Nul besoin d'ajouter une année ou un millésime, ce jour et ce mois ont intégré depuis plus d'un siècle notre patrimoine commun.

A la onzième heure du onzième jour du onzième mois, après quatre interminables années, le canon s'est tu, la fureur s'est calmée. Le dernier mort, le dernier tir, la dernière détonation. Depuis Compiègne, où l'armistice a été signé à l'aube, jusqu'au front, du premier des clochers à tous les clochers de France, de l'esplanade de chaque ville à la moindre place de village. Une déferlante de soulagement, un soupir de délivrance, ont traversé le pays de part en part.

Derrière l'allégresse, derrière le tricolore flottant aux fenêtres et les Marseillaises triomphantes, partout le deuil, les blessures inguérissables, les ruines matérielles, morales et humaines qui se sont installés pour longtemps. Des mères et des pères qui n'ont pas retrouvé leur fils. Des fratries qui n'ont pas retrouvé leur père. Des épouses et des époux qui ont perdu l'être aimé.

Le pays est traversé par la sourde évidence que rien ne sera plus jamais comme avant.

En ce jour, dans les nécropoles, devant les monuments aux morts, sur les places de toutes nos cités, toutes les générations rassemblées, nous nous souvenons de ceux qui se sont battus pour la France entre 1914 et 1918, de ceux tombés au champ d'honneur sur tous les fronts, d'Orient et d'Occident. Nous nous souvenons du combat valeureux de tous ceux qui, venus des cinq continents, ont défendu un sol qu'ils n'avaient auparavant jamais foulé.

Les noms gravés sur nos monuments aux morts nous rappellent constamment les valeurs d'honneur, de courage, de dévouement et de bravoure. Ils nous rappellent la fraternité d'armes.

La même fraternité unit toutes les filles et tous les fils de France qui œuvrent aujourd'hui à la défense de notre pays et qui mènent notre inlassable combat pour la liberté. La même fraternité mémorielle qui, chaque 11 novembre, nous réunit pour honorer les combattants de tous les conflits, pour rendre hommage à ceux qui ont accompli leur devoir jusqu'au don suprême. La Nation salue la mémoire des soldats morts pour la France en 2021.

Aujourd'hui, dans un même mouvement, la France reconnaissante fait cortège au cercueil d'Hubert GERMAIN jusqu'à la crypte du mémorial de la France combattante au Mont Valérien. Selon la volonté du général DE GAULLE, l'ultime compagnon de la Libération y reposera. Dernier dans la mort, parmi les premiers de 1940, Hubert GERMAIN est le porte-étendard des 1 038 illustres qui ont tant fait pour l'idéal de liberté et l'esprit français.

La flamme des compagnons s'est éteinte, mais nous sommes les dépositaires de ses braises ardentes. Entretienons-les sans cesse, ravivons-les inlassablement, en honorant ceux qui donnent leur vie pour la France, ceux qui la servent avec dévouement et courage.

LA SOCIÉTÉ DE CHASSE "DIANE SAINT ANDRÉENNE"

SAISON 2021/2022



Cette année l'effectif est sensiblement la même que l'année précédente. Il y a donc 32 chasseurs dans la société de chasse dont 5 chasseurs extérieurs à la commune. C'est le côté loisir et sportif qui nous rassemble ainsi que le désir de limiter au maximum les dégâts aux cultures, occasionnés en grande partie par les sangliers, les chevreuils et cerfs. Nous rappelons que le gibier ne nous appartient pas et que s'il provoque des préjudices nous n'en sommes pas responsables. Nous donnons de notre temps et de notre énergie afin d'éviter les nuisances, mais le secteur est grand et nous ne pouvons pas être partout à la fois. Nous comptons sur la compréhension de tout le monde pour que cette association de chasse perdure.

SÉCURITÉ :

Nous prêtons une attention particulière à la sécurité. A chaque battue des consignes de sécurité strictes sont rappelées pour éviter la routine (génératrice d'incidents). Nous nous équipons d'une tenue fluorescente afin d'être plus visibles. Les personnes ont des postes précis, calculés pour une protection maximale de tous (chasseurs et population), des panneaux de signalisation « chasse en cours » disposés sur les chemins et les routes à proximité de la battue afin de prévenir les usagers .

RÉGLEMENTATION :

L'ouverture de la saison de chasse a débuté le 15 Août pour le sanglier. L'ouverture générale s'est déroulée le 13 septembre 2021 et se terminera le 28 février 2022. Nous chassons le lundi, mercredi, samedi et dimanche et jours fériés. Le sanglier et le chevreuil et le cerf sont chassés en battue. Pour la saison 2020/2021 nous avons prélevé 1 cervidé, 50 chevreuils et 60 sangliers. Suite à la crise sanitaire nous n'avons pas pu réaliser notre repas annuel, de ce fait nous avons vendu 8 bracelets de chevreuil en tir d'été pour compenser la perte d'argent. Le sanglier et le renard ne sont pas soumis à une réglementation des prélèvements. La chasse du petit gibier est réglementée par décret préfectoral. La population des lièvres étant stable il nous a été attribué 1 bracelet par chasseur.

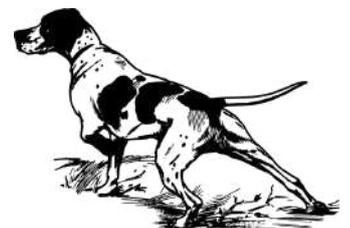


NOUS CONTRIBUONS AUSSI AU REPEUPLEMENT DU PETIT GIBIER.

Pour cela nous effectuons un lâcher à différents endroits de la commune :1 lâcher de 25 faisans.



BUREAU :
Président : Mr BERTRAND Dominique
Vice président: Mr PIRARD Gaëtan
Secrétaire : Mr DEGA Florian



Nous souhaitons cependant à tous une bonne année 2022.



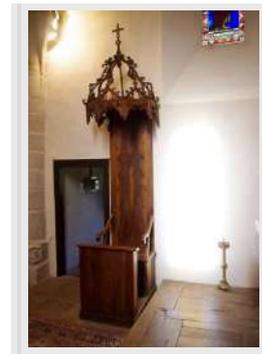
NOTRE DAME DE LAVAL

Après une année 2020 blanche, la vie a repris. Pendant l'été, la chapelle a été ouverte au public les dimanches après-midi ainsi que pour le week-end du patrimoine, comme pour les groupes de randonneurs qui nous sollicitent. Au total, nous avons accueilli 87 personnes.

Le 16 juillet, une messe a été célébrée le matin, suivie d'un petit repas convivial. Le soir, un concert Gospel a réuni 49 auditeurs, ravis de la prestation de J. M. TIAN et Daniel Alogues, des musiciens villefranchois confirmés!

Entretien de la chapelle: les entreprises STRUB et VIAUR SERVICES, basées à Laval, ont effectué respectivement la restauration de la porte d'entrée et le traitement de la cathèdre (le très beau fauteuil ouvragé du célébrant) qui était attaquée par les insectes du bois.

Mais le plus important est la réfection de la toiture de l'église et du clocher qui a commencé le 15 septembre. La municipalité a choisi l'entreprise Frères ITIE de Saint André. Nous nous réjouissons que ces travaux soient faits. L'intérieur de la chapelle, et les retables classés seront assainis.



Merci à tous les intervenants qui ont financé et fait aboutir ce projet.

En août 2023, l'association fêtera ses 30 ans. Nous espérons pouvoir nous retrouver joyeusement, le 15 août, pour la messe suivie du repas convivial, comme nous le faisons tous les 5 ans.

En 2021, nous avons eu 38 familles qui ont cotisées. Le bureau reste inchangé et la cotisation annuelle reste à 10€.

L'association Notre Dame de Laval vous souhaite à tous, une meilleure année 2022, avec plus de sérénité et de confiance en un monde apaisé.



L'USBR

L'Union Sportive du Bas Rouergue, créée le 19 mai 2004, regroupe les clubs de foot de: La Fouillade, Lunac, Lescure jaoul, Saint André-de-Najac, Najac, Bor et Bar. Le club est composé de 3 équipes séniors, 1 équipe féminine sénior et toutes les catégories de jeunes (U7 à U17).



Le jeudi 11 novembre a été organisé un événement à La Fouillade (au stade de la Brunarie & de Laudinie) : Le Noël des footeux.

Le principe est simple : une journée où l'on associe le football à une bonne cause ! Chaque enfant de U7 à U13 apporte un jouet dont il ne se sert plus.

Le district a fait appel aux Restos du Cœur pour récolter les dons.

Ces jouets vont être redistribués à des enfants dans le besoin en Aveyron !

Le but étant que chaque enfant du département passe de belles fêtes de fin d'année

Coupe de France Féminine

Nos séniors féminines clôturent leur belle aventure en Coupe de France, face au FC Druelle 8 à 1.

Malgré cette défaite, ce fut une super expérience pour nos féminines en entente avec Foot Rouergue Monteils, La Rouquette Savignac). Elles ont pu se mesurer à une équipe plus expérimentée au 3e tour de Coupe de France et engranger de la maturité pour la suite du championnat.



Coupe de France

Le 4 septembre, au 2e tour ,pour l'équipe 1 fin de l'aventure en Coupe de France Une défaite 3-0 contre Druelle (R2).

DEMI FINALE DE LA COUPE D'AVEYRON

En 1987, match à Millau
Perdu 2 à 1
But de Jan Elings



Bernard Cavalié, Serge Hugounet, Pierre Hugounet, Christian Mercadier, Francis Médal, Jean-Luc Pradines, Robert Ricard, Alain Tranier, Jean-Michel Loupias, Patrick Marcié, Laurent Hibert, Pierre Tranier, Jan Elings, Alain Hugounet

LE TÉLÉTHON

Le mot de Jean-Yves

" Certes, nous ne sommes pas nombreux dans nos sept villages, mais nous pouvons toujours compter sur un certain nombre d'initiatives qui - depuis plusieurs années - contribuent fortement à notre effort de solidarité.

Le traditionnel repas de Saint-André, organisé par Anne-Marie Médal et son équipe de bénévoles, figure parmi ces rendez-vous incontournables.

Je les félicite d'avoir trouvé à nouveau l'envie et la motivation nécessaires pour organiser un tel événement, malgré les contraintes qui conditionnent notre vie depuis la Covid.

Le but étant, certes, de recueillir des fonds en faveur de la recherche médicale, mais aussi de retrouver la chaleureuse convivialité et la sympathie qui font de notre canton un endroit si agréable à vivre.

Je saisis cette occasion pour rappeler la générosité et l'engagement de notre ami Michel Di Meglio, qui nous a quitté en mars dernier.

Nous lui devons, entre-autres, le succès du vide grenier en faveur du Téléthon de l'été 2019.

La réussite d'un Téléthon Cantonal ne se mesure pas qu'en chiffres: sans la solidarité, les liens amicaux et le plaisir d'oeuvrer ensemble, tout serait réduit à une simple transaction.

Je souhaite donc bon courage à nos amis Saint-Andréens, et j'ai eu plaisir de partager votre délicieux repas ! "

Jean-Yves Paugam

Délégué Cantonal AFM-TELETHON pour le Pays Najacois



L'édition 2020 n'a pu avoir lieu à cause du COVID. Le 28 novembre 2021, nous nous réjouissons de nouveau à l'organisation du repas à Saint André en faveur du TELETHON.

Vu l'évolution de la situation sanitaire et les "clusters lors des derniers repas chez nos voisins", en accord avec le Conseil municipal, le repas TELETHON 2021 prévu a été annulé.

L'annulation de dernière minute du REPAS SPECIAL TELETHON n'a pas découragé nos bénévoles saint-Andréen(e)s : ils ont transformé le chevreuil en bon pâté pour la prochaine édition !!!

Anne-Marie, José, Christian, Annie et Eliane, un très grand merci pour votre enthousiasme et votre générosité.

A une prochaine !

Merci à Tous : Anne-Marie MEDAL déléguée communale de st André.





L'ÉTAT CIVIL



NAISSANCE

BESSIERE ADAM	09 DÉCEMBRE 2021
LERAY LIENARD ANOUK	05 DÉCEMBRE 2021
MERCADIER LIVIO	01 DÉCEMBRE 2021
BERTRAND MATHIS	25 NOVEMBRE 2021
MENDEZ GABRIELLE	02 AOÛT 2021



MARIAGE

ITIÉ MAXIME ET ALAZET FLORE	17 SEPTEMBRE 2021
PAGNON ALEXANDRE ET LAVENNE VITALIE	11 SEPTEMBRE 2021
ROQUES LUDOVIC ET MERCADIER LAURIE	24 JUILLET 2021
DI MEGLIO MICHEL ET MÉDAL ANNE-MARIE	02 FÉVRIER 2021

DÉGÈS

(PERSONNES NÉ(E)S, AYANT VÉCU(E)S, RÉSIDENT(E)S)



DEGA GEORGETTE	28 DÉCEMBRE 2021
CONTRANTIN MARIE LOUISE VVE DALET CLAUDE	14 NOVEMBRE 2021
CAYSSIALS JACQUES	23 OCTOBRE 2021
BERTRAND CLAUDE	15 OCTOBRE 2021
LAGARRIGUE AMÉLIA VEUVE PHALIPPOU	25 SEPTEMBRE 2021
DEGA GINETTE ÉPOUSE CORBIÈRE	13 SEPTEMBRE 2021
ETIENNE ALPHONSINE	09 AOÛT 2021
BOSC YVETTE	01 JUIN 2021
VAYSSE CHARLES	04 MAI 2021
MIQUEL ROGER	23 AVRIL 2021
CALVET LAURETTE VEUVE MONTBERSOU	06 AVRIL 2021
LOUPIAS JACQUELINE VEUVE BALSSA	12 MARS 2021
DI MEGLIO MICHEL	05 MARS 2021



LE MOT DES POMPIERS



Centre d'Incendie et de Secours de Laguépie

Notre Centre d'Incendie et de Secours de Laguépie est composé de 28 Sapeurs-Pompiers Volontaires, Médecins, Pharmacien, Infirmière, femmes et hommes, disponibles toute l'année, 24h/24. Nous défendons 10 communes situées dans trois départements : 3 dans le Tarn et Garonne, 3 dans l'Aveyron et 4 dans le Tarn.

Cette année encore, vos Sapeurs-Pompiers ont été fortement sollicités, nous sommes intervenus sur tous les fronts : inondations, incendies, feux de forêt, accidents, assistances à personne, COVID19, vaccination COVID, opérations diverses, formations.

Sur la période allant du 1er décembre 2020 au 1er décembre 2021 nous avons effectué 352 interventions, dont 13 sur la commune de Saint André-de-Najac. Sur ces 13 interventions, nous avons réalisé 7 secours à personnes, 3 accidents de la route, 1 feu et 2 opérations diverses.

Fin Août 2021, le Capitaine honoraire Marc Balat a pris sa retraite après plus de 30 années de service, je le remercie pour tout le travail accompli dans le centre et lui souhaite une bonne retraite de SPV.

Nos Jeunes Sapeurs-Pompiers, forces vives de notre caserne, débutent leur 4ème et dernière année de formation et rejoindront bientôt nos rangs.

Enfin je remercie nos Anciens Sapeurs-Pompiers pour leur soutien indéfectible, et j'ai une pensée pour François Bournazeau et Bernard Poux qui nous ont quittés au cours de l'année.

En 2021, nous avons recruté deux nouveaux personnels Sapeurs-Pompiers Volontaires, si vous aussi vous souhaitez rendre service et aider vos concitoyens, n'hésitez pas à nous contacter, vous pouvez également venir nous rencontrer à la caserne ou lors de nos nombreuses manifestations.

L'ensemble des personnels du CIS LAGUEPIE se joint à moi pour vous souhaiter Bonheur, Santé et Réussite pour cette nouvelle année 2022.

Capitaine SIRMEN Ludovic, chef du CIS LAGUEPIE



INSTALLATION ET NOUVEAUX SERVICES

Dessinatrice en bâtiment

Sylvie Mercadier

La rivière 12270 Saint André de Najac
sylvie.mercadier.cougoule@gmail.com

06 22 25 33 13 / 05 65 65 70 84



Relevé
Avant projet, esquisse
Dossier Permis de Construire
Déclaration préalable de travaux
Plan d'exécution

Tops Immobilier

Joëlle CAVALLIN

Agent Commercial

06.20.95.45.87

joelle@topsimmo.fr

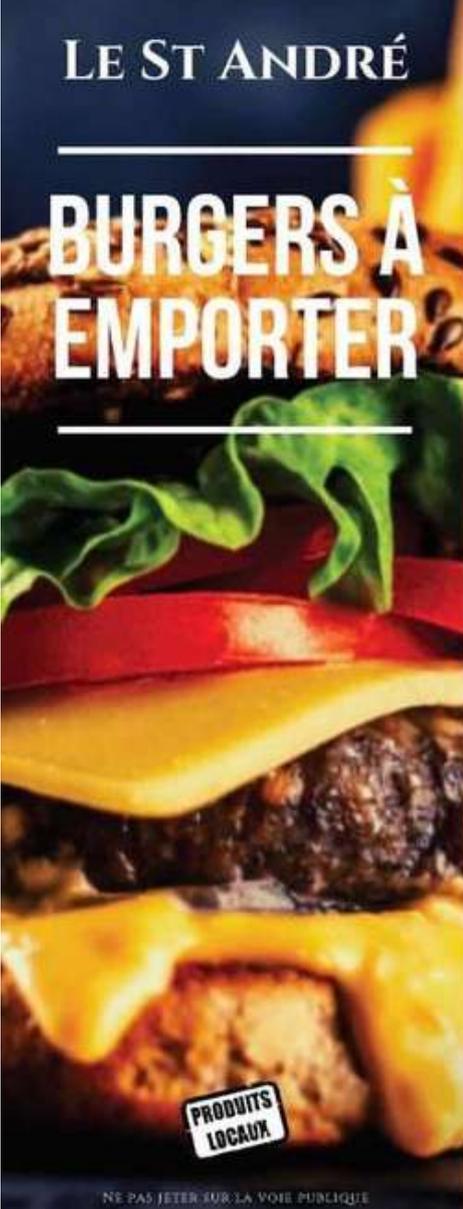
Numéro RC : 311 691 104

Toutes nos offres sur www.topsimmo.fr



LE ST ANDRÉ

BURGERS À EMPORTER



**PRODUITS
LOCAUX**

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

18H A MINUIT
lundi au dimanche

A CHOISIR :	€
- BEEF N' BRIE	15
SALADE, TOMATES, OIGNIONS, STEAK HACHÉ, BRIE FUMÉ.	
- OZ BACON N' EGG	15
SALADE, TOMATES, OIGNIONS, BACON FUMÉ, OEUF BIO, PURÉE D'AIL.	
- PESTO DINDE	13
SALADE, TOMATES, OIGNONS, DINDE FUMÉ, PESTO, TOMME.	
- VEGIE	12
SALADE, TOMATES, OIGNIONS, STEAK VEGÉ.	
- CLUB	10
SALADE, TOMATES, JAMBON DE PAYS, TOMME.	

SALADE, FRITES MAISON + SAUCES INCLUS

APPELEZ OU ENVOYEZ VOS
COMMANDES AU :
06 37 82 66 72

POINT DE RETRAIT :
**LA CROIX GRANDE - 12270
ST ANDRÉ DE NAJAC**
(PAS DE LIVRAISON)







UN PEU D' HISTOIRE

Petit morceau d'histoire de l'église de Béteille

L'ancienne église, en forme de croix latine et placée au milieu du cimetière, aurait été incendiée en partie pendant la guerre de religion, par les calvinistes de St-Antonin qui avaient également mis feu à celle de Laguépie, Monteils et Floirac. Lors de sa démolition de nombreux débris de bois calcinés et pierres brûlées furent mis à jour. Elle fut donc restaurée au XVII^{ième} siècle, la nef fut agrandie et le porche surmonté d'un clocheton. Malgré des réparations effectuées à la toiture et une reconstruction de la chapelle nord au début du XIX^{ième} siècle, elle s'avère en mauvais état, menaçant ruine en plusieurs endroits. Le curé Albert en 1836 fait exécuter un plan à Signes, architecte de Najac, consistant à exhausser les vieux murs de quelques pans et faire un simple plafond, les paroissiens n'auraient à payer que 1800 francs.

Le nouveau curé Majoulet qui remplace le curé Albert qui n'eut pas le temps d'exécuter son projet ne trouve pas ce plan "en rapport avec la dignité de culte et très peu solide dans son ensemble". Il était difficile en effet de construire sur de vieilles murailles qui avaient perdu leur aplomb et se trouvaient crevassées en plusieurs endroits. Il fait part de ses observations aux membres de la fabrique qu'il n'eut pas de peine à convaincre.

Il est donc décidé de détruire l'église et d'en bâtir une neuve. Jean-François Sesquières (Ancêtre de la famille Déléris Paulette) est nommé régisseur et tire lui-même les plans du nouveau bâtiment érigé devant le presbytère et sur le côté du cimetière. Les paroissiens se chargent de la fourniture et du transport des matériaux et la fabrique de la main d'oeuvre.

Les premières pierres sont posées le lendemain de Pentecôte en 1848 et l'édifice est terminé à Toussaint. Il coûta 2400 francs sans la charpente, le plâtrage estimé à 1000 francs fut payé en partie par un legs de 500 francs du curé Albert. Le vicaire forain, Pierre-jean Gavalda vint bénir l'église le 2 juin 1851, des autels en marbre achetés à Toulouse ornaient les Chapelles et le chœur, l'abbé Bosc, originaire de la paroisse avait participé aux dépenses, notamment pour l'achat du chemin de croix.

Le clocher achevé en 1870 et exécuté suivant le plan de l'architecte Aigouy de Villefranche fut payé par imposition communale, la flèche fut un peu moins élancée que ce qui avait été prévu dans le projet. La bénédiction, où plus de 20 prêtres assistèrent, eut lieu le 28 août 1877.

Marie-Thérèse Andrieu



"autel" en marbre



En décembre 2021, Don d' une statue de la "Vierge Marie" par la famille de Bouysset de Belpech.



LA GRANGE AUX CHANSONS

C'est un lieu privé, situé à La Borie de Rouergue, où le propriétaire passionné par le spectacle vivant héberge l'association « La Grange aux Chansons » qui organise des concerts.

Depuis la crise sanitaire, malheureusement, beaucoup d'associations dont la nôtre, ont dû interrompre leurs activités.

Le spectacle fait partie des sinistrés. En tenant compte des directives qui nous ont été imposées, nous avons reçu en Octobre 2020 « PHIL LYN » (doublure de Johnny pour le film Jean Philippe) pour un hommage à Johnny Halliday.

L'artiste a mis littéralement « le feu » mais le nombre de spectateurs ne reflétait pas le talent de l'artiste.

En 2021, après un assouplissement des mesures sanitaires, c'est le groupe de rock « ROUTE 66 » qui a pu enfin être reçu. Dans les années 70 ils ont été les premières parties de vedettes américaines ou britanniques tels que Wanda Jackson, Nancy Holloway, Dick Rivers, Jean Vincent et beaucoup d'autres.

Mais encore une fois le public n'était pas en nombre, pourtant parmi les présents, certains ont pu s'en donner à cœur joie en dansant.

Fin Août aurait pu être une relance avec un hommage à COLUCHE interprété par Henri Giraud, sosie de l'artiste (plus de 2000 représentations et participation à la tournée Age Tendre et Tête de Bois).

Un grand moment d'humour et d'une certaine poésie quand il a interprété au violon, comme Michel Colucci, le temps des cerises avec des gants de boxe.

Malgré la qualité du spectacle, il manquait, encore une fois un nombre de spectateurs suffisant ce qui aurait permis au Président de l'association de ne pas évoquer le dicton « quand on aime, on ne compte pas »...

Pour 2022 beaucoup de projets, mais si la méfiance continue de subsister avec la crainte du Covid, rien ne pourra être programmé.

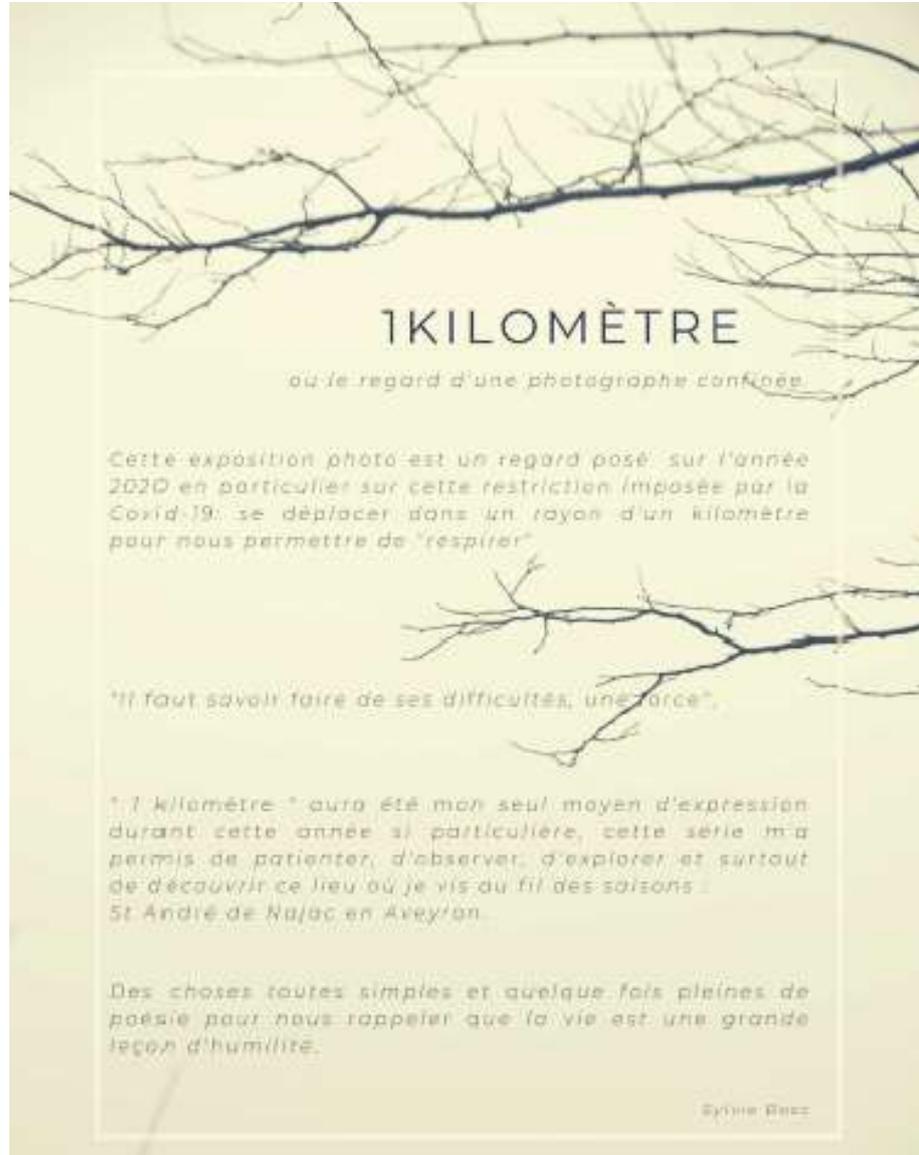
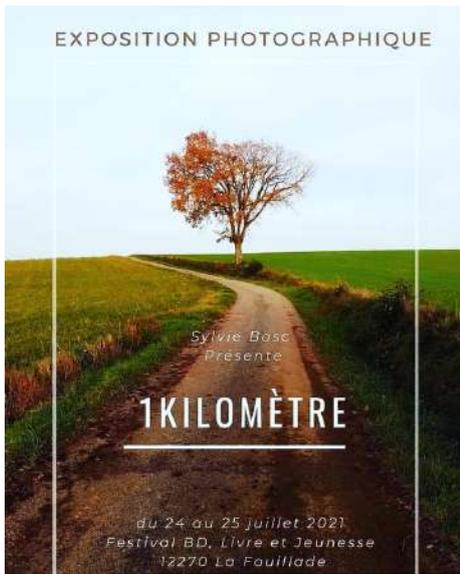
Notre souhait, c'est que retentissent à nouveau les applaudissements du public ce qui permet aux Artistes de vivre leur passion.



Si vous souhaitez devenir membre de notre association ou obtenir des renseignements sur la programmation 2022 vous pouvez nous contacter : la.grange.aux.chansons@sfr.fr



SYLVIE BOSCH: EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE "1 KM"



Quelques photos de l'exposition photographique "1 Km" de Sylvie Bosch . Une série de 25 photos exposée à Najac ,La Fouillade et au Pub "le St André".



L'ENTREPRISE ITIÉ



UN CHANTIER D'EXCEPTION

Une entreprise de Saint-André-de-Najac intervient actuellement sur un bâti de Foissac qui compte un pigeonnier très particulier.

À ouvrage d'exception, entreprise d'exception. C'est ainsi que les frères Itié, Sébastien et Maxime, qui ont créé leur entreprise il y a cinq ans à Saint-André-de-Najac d'où leur famille est originaire, ont été appelés sur un chantier à Foissac alors qu'ils ont plutôt l'habitude de travailler dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres sur le Najacois.

Mais les propriétaires de l'un des plus anciens bâtis de Foissac ont fait appel au savoir-faire de Sébastien Itié, 36 ans, charpentier, et Maxime Itié, 30 ans, couvreur. Ces compagnons du devoir ont de solides racines dans l'artisanat et plus spécialement le bois puisque leur grand-père exerçait à la fois la profession de menuisier et charron et que leur père était à la tête d'une entreprise de menuiserie en région parisienne.

Pigeonnier à colombages et au dôme à impériale cintré

Toute la particularité de ce chantier vient d'un pigeonnier, aux beaux colombages en façade, qui est inséré entre un bâtiment d'habitation en pierre et toiture en tuiles et une sorte de grange en bois et toiture en ardoises. Et, surtout, ce pigeonnier est d'une forme totalement atypique puisque sur une mansarde carrée s'élève un dôme à impériale cintré. Ce dernier menaçant de s'effondrer, les propriétaires tenaient absolument à ce qu'il soit reconstruit à l'identique. C'est pourquoi Sébastien Itié a entièrement fabriqué un nouveau dôme en chêne du pays dans son atelier de Saint-André de Najac. Après de nombreux mois de travail, celui-ci sera démonté puis remonté et posé sur l'édifice de Foissac. "Une opération délicate qui s'étalera sur une quinzaine de jours", précise le charpentier. Ensuite, Maxime Itié le recouvrira de tuiles plates, certaines rectangulaires, d'autres en écaille. "Les tuiles seront passées à la disquetteuse pour les arrondir. C'est vraiment du sur-mesure", explique le couvreur.

L'entreprise Itié compte actuellement sept salariés, dont les deux frères, mais ces derniers insistent sur une main-d'œuvre qui manque dans ce secteur du bâtiment, charpente et a fortiori couverture, alors qu'il y a beaucoup de travail et que les entreprises recrutent. "On forme les apprentis pour les mener jusqu'au CAP", insistent Sébastien et Maxime Itié qui exercent leurs talents passionnément mais qu'ils aimeraient aussi transmettre.



LE JARDIN PARTAGÉ, LE JARDIN DES SAINT ANDRÉENS

Un jardin partagé ! Qu'est-ce que c'est ?

Un jardin partagé est un jardin conçu, construit et cultivé collectivement par les habitants d'un quartier ou d'un village.

Un jardin partagé ne se décrète pas, il prend tout son sens parce qu'il répond aux attentes et aux besoins des habitants d'un lieu. Réunis en association les habitants gèrent le jardin au quotidien et prennent les décisions importantes collectivement. En ce sens chaque projet est unique par son aménagement et son fonctionnement.

Ces jardins se fondent sur des valeurs de solidarité, de convivialité, de lien et de partage entre les générations et les cultures. Produire ensemble légumes, fleurs, fruits, aromatiques, médicinales...

Un jardin pour qui ?

Un jardin partagé est fait pour tous, pas besoin de savoir jardiner pour en faire partie, le jardinage s'apprend par l'échange avec des jardiniers plus expérimentés, cela permet de tisser des liens.

Ainsi chacun peut devenir membre d'un jardin partagé simplement pour le plaisir de s'y promener et d'y flâner à loisir ou pour participer à un projet ...



*La vie est
belle au
jardin!*



SAINT-ANDRÉ-DE-NAJAC. LES JARDINS PARTAGÉS POUSSENT AUSSI À LA CAMPAGNE

Les jardins collectifs sont en plein essor... Ce sont des espaces de jardin partagé mis à la disposition des citoyens par les communes pour qu'ils puissent y cultiver un carré de potager. À Saint-André de Najac depuis mars 2021. Caroline Marroncle est présidente de l'association du Jardin des Saint-Andréens. C'est un jardin partagé sur un terrain communal de 2000 m² qui se situe en contrebas du Relais Mont Le Viaur.

Il est mis à disposition des habitants de la commune, il ne reste qu'à prendre en charge le coût de l'eau d'arrosage et d'adhérer à l'association.

À l'heure actuelle quatre adhérents ont entrepris la culture de légumes (tomates, petit pois, fèves, oignons, mizuna...) et de fleurs (bourraches, soucis, cosmos, lupins...). Les méthodes de culture sont permaculture, paillage, couvre-sol, culture raisonnée...

À terme, il y a une volonté d'avoir une parcelle commune et de tout partager et d'inviter l'école. Et pourquoi pas la fête des jardins !

C'est une belle initiative soutenue par la municipalité.

Vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter Caroline au 06 13 95 04 84 .



SUR LES CHEMINS DE COMPOSTELLE... UNE CITERNE LIT.



Une citerne lit créée à Bêteille.

Durant l'été 2021, une cuve de couleur rouge est arrivée chez Jean-Claude et Jeanine Sancère à Bêteille. **Qu'es aquo?...pourquoi faire?...** un joli projet une citerne lit pour les randonneurs des chemins de Compostelle.

Fred Sancère a passé un été à l'atelier à Bêteille avec son père, quelques amis, des constructeurs et des artisans (Joseph Gobel et Itié Frères), pour fabriquer, dans une citerne agricole, un joli "nid douillet..."; un lit de 160, une petite table pour les repas et même une douche solaire.

La citerne lit a désormais pris ses aises sur le chemin de Compostelle, sur la commune de Felzins dans le Lot (à côté de Capdenac-Gare et Figeac).

Elle a pris place à côté d'un lac collinaire, dans un pâturage aux abords du GR65 jusqu'au 31 octobre avant de poursuivre sa route pour une nouvelle étape.

Oeuvre d'art refuge

Après avoir imaginé la citerne lit avec Julien Choppin et Pierre De Mecquenem puis invité Encore Heureux (agence d'architecte dont un des fondateurs est l'architecte villefranchois Nicolas Delon) à en partager la conception, c'est avec quelques personnes que cette nouvelle œuvre d'art-refuge a été réalisée. Elle a désormais trouvé sa place au cœur du parcours artistique "Fenêtres sur le paysage" développé par Derrière Le Hublot, projet artistique et culturel de territoire et l'Agence des chemins de Compostelle.

Les œuvres d'art-refuge sont créées par des artistes et architectes. Ce sont des œuvres pérennes qui accueillent les randonneurs et habitants pour une expérience artistique unique et exceptionnelle en pleine nature.

Elles nous invitent ainsi à porter un nouveau regard sur les paysages environnants et à trouver le temps d'une nuit un refuge poétique.

Les œuvres d'art-refuge s'inventent en relation avec les territoires et ceux qui y vivent. Elles se nourrissent des matériaux et savoir-faire de chacun des terrains, dans une relation au paysage, au temps et aux enjeux environnementaux, elles esquissent avec justesse le patrimoine artistique de demain.



En 2020 "super cayrou" première oeuvre d'art refuge.
Coline de Pech Laglaire à Gréalou(lot)



Mont Thabor" à Livinhac-le-haut (aveyron)



"Le Refuge" à Golinhac (aveyron)



LES ABEILLES DE ST ANDRÉ



L'idée de Jean-Marie Guy, apiculteur à Saint-André-de-Najac ? est de permettre à qui le souhaite d'adopter une de ses ruches...

Alors que le "Made in France", so british pour ceux qui parlent "ponjut", s'est affiché tout dernièrement dans la ville capitale, à la pointe ouest du département, Jean-Marie Guy, chef d'entreprise devenu à la fois apiculteur contemplatif et paysan épicurien, serait plus enclin à lancer son "Fach en Roergue" (fait en Rouergue : en occitan SVP). À l'heure où les collectivités intercommunales cherchent leurs marques, celle-ci a tout loisir de résonner entre Viaur et Aveyron. Rencontre.

Lorsque de chez lui, à Saint-André-de-Najac, il regarde vers le bas, Jean-Marie Guy peut entrapercevoir la "rivière d'or" aux légendes vives. Le Viaur coule en gorges sauvages dans cette vallée entre les départements du Tarn et de l'Aveyron. Comme une ligne de démarcation. Plus qu'une rivière, le cours d'eau irrigue son territoire.

Chef d'entreprise en quête de retour aux sources, apiculteur par passion, partager et transmettre s'inscrivent pour lui en lettres d'or quand il s'agit de donner du sens à sa vie. Jamais une idée en retard, en fin d'été dernier, il a expédié quelques missives, manière d'évoquer un projet participatif.

"Un beau geste en faveur de l'environnement"

Son idée étant de permettre à qui le souhaite d'adopter une de ses ruches. Particuliers, hébergeurs touristiques, entreprises peuvent ainsi donner corps à cette initiative sortant des sentiers battus de l'habitude...

"Je propose d'allier un beau geste en faveur de l'environnement en protégeant les abeilles noires et de faire de savoureux cadeaux à vos enfants, petits-enfants, amis, clients...".

Ainsi, propose-t-il tout simplement à tous ceux qui partagent sa philosophie de le rejoindre dans son projet citoyen d'adopter une ruche de son rucher situé dans la vallée du Viaur.

"J'ai toujours vu des ruches dans la famille et si on a changé la nature on a les moyens d'en remettre en route grâce à la transmission aux jeunes", détaille Jean-Marie.

En contrepartie de ce parrainage il fournira un miel de grande qualité dans des pots personnalisés à son nom ou à celui d'une entreprise. "Votre ruche est accessible, vous pouvez même la décorer selon vos désirs, la photographier pour votre communication", insiste l'apiculteur amateur, comme il se définit.

Afin de montrer le bien-fondé de sa démarche, Jean-Marie Guy s'engage à fournir du miel provenant exclusivement du rucher où sont hébergées les ruches parrainées, ne pas ajouter de sucre pendant la récolte, n'apporter un complément alimentaire qu'en cas de nécessité en hiver, afin de sauver la colonie d'abeilles.

Le traitement des ruches, en particulier contre le varroa n'est effectué qu'avec des produits certifiés autorisés Bio, le rucher étant placé loin de sources de produits chimiques de traitement agricole.

Dans une volonté de proximité les parrains peuvent s'initier à l'apiculture grâce à ses précieux conseils et même participer à la récolte de la miellée. Les parrains sont prioritaires pour acheter du miel supplémentaire et si une année la récolte est quasi nulle les cotisations ne seront pas appelées ou reportées l'année suivante.

"L'avenir nous appartient, la qualité de l'environnement doit être une préoccupation prioritaire, c'est pourquoi adopter une ruche c'est créer un lien fort avec les abeilles et la nature qui nous alvéole".

Renseignements : Jean-Marie Guy 06 98 84 04 65.





LES FÊTES DE VILLAGE ET LES REPAS DES VOISINS

LA BORIE DU ROUERGUE

Comité des fêtes de la Borie de Rouergue:
Association créée en 1990 .Présidente Martine
Marmont, Président d'honneur Monsieur
Albert Bernard.

Nous organisons chaque année
Une grillée à la châtaigne(octobre)

Moules à la paille(avril)

Fête annuelle du hameau le dernier samedi de
juillet :repas dansant et concour de pétanque.

Les adhérents de l'association sont les
habitants du hameau soit 24 familles.



L' HERM

Le repas de voisins réunissant les hameaux de
l'Herm, du Puech, du Landassou et de
Fouloubal a eu lieu à l'initiative de : Colette.
Chacun avait amené une préparation
culinaire à faire découvrir à ses voisins. En
effet, à partir de 19 heures une trentaine de
personnes se sont donné rendez-vous au fond
du village de l'Herm pour partager ce repas.
C'était le principe de l'auberge espagnole :
apporter un plat, un dessert, un apéritif, mais
aussi ses propres couverts. Ces derniers ont
ainsi pu échanger et se rencontrer pour
certains pour la première fois. .





A VOS PAPILLES

LE CARNET DE LUCETTE

Au détour d'une ruelle de Saint André, qui n' a pas croisé mamie Lucette qui fait sa promenade journalière avec son mari Francis.

Ancienne épicière du village, toujours les yeux qui pétillent , souriante et une énergie communicative, elle a bien voulu partager avec grand plaisir le gâteau au noix qu' elle fait souvent pour régaler ses enfants et petits enfants.



Hacher les cerneaux de noix

Mélanger les oeufs entiers, le sucre, la farine et le sucre vanillé

Faire fondre le beurre et ajouter au mélange avec les noix hachées

Battre les blancs en neige(2 blancs d'oeufs), avec la pincée de sel,

et les incorporer à la préparation

Transvaser dans un moule

Mettre au four à 200°c pendant 25mn.



*Un gâteau que faisait souvent ma maman.
Peut se faire la veille.
Avec un glaçage chocolat
ou café encore plus délicieux.*

Régalez-vous!



*Bonne Année
2022*

